This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

WIDENER
HN T8L3 F

Digitized by Google

42546.31.12
*

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# UN DOSSIER

---

## LA FIAMMINA

# CONTRE ODETTE

PAR

MARIO UCHARD

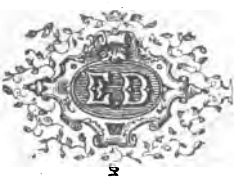

PARIS

DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS ROYAL, 15, 17, 19 GALERIE D'ORLÉANS

1882

Digitized by Google

Digitized by Google

# LA FIAMMINA

# CONTRE ODETTE

Digitized by Google

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR:

—

| | Vol. |
|---|---|
| MON ONCLE BARBASSOU | 1 |
| INÈS-PARKER | 1 |
| LA COMTESSE DIANE | 1 |
| RAYMON | 1 |
| LE MARIAGE DE GERTRUDE | 1 |
| UNE DERNIÈRE PASSION | 1 |
| L'ÉTOILE DE JEAN | 1 |
| JEAN DE CHAZOL | 1 |
| LA BUVEUSE DE PERLES | 1 |

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, 20, RUE BERGÈRE. — 6348-2.

Digitized by Google

# UN DOSSIER

---

## LA FIAMMINA

# CONTRE ODETTE

PAR

MARIO UCHARD

PARIS
DENTU, ÉDITEUR
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
PALAIS ROYAL, 15, 17, 19, GALERIE D'ORLÉANS
1882

Digitized by Google

42546.31.12

HARVARD COLLEGE LIBRARY
MINOT FUND
Oct. 16, 1926

Digitized by Google

# UN DOSSIER

## LA FIAMMINA CONTRE ODETTE

Les discussions sur la Propriété littéraire présentent toujours un sujet d'études intéressant.

Plus spécialement, le débat soulevé à propos de *la Fiammina* et d'*Odette*, a eu un très grand retentissement dans la Presse.

Disons-le tout de suite, à l'heure où nous parlons, la question est cette fois carrément posée : entre le système du libre emprunt et le droit écrit de possession légale d'un auteur sur son œuvre.

En effet, d'un côté, des écrivains d'une incontestable valeur, proclamant très nettement que *toute idée est le patrimoine de tous*, et revendiquant sans ambages les franchises du plagiat, déclarent les licences du talent au-dessus de toute loi.

D'autre part, des polémistes non moins éminents,



Digitized by Google

Auguste Vitu en tête, prétendant s'en tenir au mot judicieux d'Alphonse Karr, affirment à nouveau *que la Propriété littéraire est une propriété !..*

C'est donc entre ces deux thèses que le tribunal et les juges vont être appelés à décider.

Pour éclairer le fond de cette affaire nous reprendrons les choses à leur début.

Voici, tout d'abord, les lettres publiées par le *Figaro*, dans ses numéros des 13, 14 et 15 décembre 1881 :

Mon cher Monsieur Magnard,

Une discussion, toute de camaraderie, entre Sardou et moi, soulevée à propos d'*Odette*, et déjà rapportée par des journaux, prend des tournures si absurdes qu'il me faut la réduire bien vite aux conditions d'estime et de bonne confraternité dont nous ne saurions pas nous départir. On parle de procès de *contrefaçon*. Un tas d'inimitiés envieuses (que je lui jalouse) et que gêne son trop incontestable talent, m'envoient des dénonciations stupides sur de prétendus plagiats, en des lettres aussi saugrenues qu'anonymes. Pour ces amateurs de scandales, enfin, il m'appartient de poser le débat dans les termes dont il ne peut sortir de Sardou à moi, c'est-à-dire avec toute la franche sympathie que je ressens pour lui, pour son esprit d'un titre si rare parmi nous, et qui vaut qu'on l'admire même en s'en plaignant. Il s'agit enfin d'une question littéraire des plus hautes à décider, et après le jugement de

Digitized by Google

laquelle, quel que soit le vaincu dans cette lutte, nous nous donnerons une bonne poignée de main.

Le *Figaro* est une tribune ouverte à toute idée de grand essor ; voulez-vous m'y accueillir ?... Oui !

Merci ! et bien à vous,

MARIO UCHARD.

*P. S.* — Mes lettres à Sardou, engageant cette affaire, établiront d'emblée le caractère amical des revendications que j'y hasarde.

Voici ce que je lui écrivais le 30 novembre :

Mon cher Sardou,

En vous complimentant, l'autre jour, sur votre *Odette*, que j'avais vue la veille, grâce aux fauteuils que vous m'aviez donnés, j'étais au fond d'autant plus sincère que, à cette seconde représentation, j'avais été fort complimenté moi-même (entre autres par de Pène), à ce rappel de ma *Fiammina*.

Depuis lors des journaux se sont mêlés de la partie, et voici que notre rencontre heureuse sur le même sujet acquiert les proportions d'un événement littéraire. On me parle d'une grande question de principes, intéressant la FRANCE, au point de vue du pillage de nos œuvres à l'étranger ! — Comment réclamer nos droits, dit-on, si l'on peut nous objecter que nous pratiquons, même entre nous, certaines licences contre lesquelles nous protestons

Digitized by Google

## OUVRAGES DU M·

—

MON ONCLE BARBASSOU. . .

INÈS-PARKER. . . . . .

LA COMTESSE DIANE. . . .

RAYMON. . . . . .

LE MARIAGE DE GERTRUDE .

UNE DERNIÈRE PASSION. . .

L'ÉTOILE DE JEAN . . . . . .

JEAN DE CHAZOL. . . . . .

LA BUVEUSE DE PERLES. .

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX. 2·

Digitized by Google

desdits fruits... ce qui n'est guère facile pourtant
car le même libellé peut servir à tous deux. Je va
donc le relever sous forme d'*argumentum*, à
façon de Priscianus pour les comédies de Plaute.
— Hum ! mon cher Sardou, attention que je nom
ici Plaute pour vous, et non pour moi !

ARGUMENTUM

De *la Fiammina* ou d'*Odette* (*ad libitum*).

Le comte de Clermont ou Daniel Lambert est séparé de sa femme.
gardé un enfant qu'il a élevé, en lui disant que
mère est morte. — Quinze ans se sont passés de
la séparation, lorsque les anciens époux se rencontre
Nice Paris, juste au moment où le comte Daniel espère un mar
pour sa fille son fils avec le fils la fille de son ami Mme de Duchâtea
Seulement, il va falloir révéler toute la vérité su
situation, et la conduite de la mère devient un
tacle. — « Si votre femme était restée en Italie ne
tant point votre nom, écrit Mme de Méryan dit Duchâteau j'euss
très heureuse heureux d'unir nos deux familles ; mais elle
revenue à Nice Paris, dans une position très irrégulièr
qui rend ce mariage impossible ». — Tout est romp
Désespoir des amants... Quand, par un effet d
grâce, la mère coupable, en retrouvant son enfant,
sent tout à coup un élan de l'amour maternel
Atteint dans son cœur... Apprenant qu'elle est
1 -

Digitized by Google

chez nos voisins? Deux de nos amis enfin, que j'ai consultés, et qui marquent comme nous... ou plutôt *comme vous*, dirai-je, car l'un d'eux est votre collègue à l'Académie, déclarent qu'il y a là au moins une terrible brèche ouverte, par laquelle l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie n'ont plus qu'à passer... L'affaire tourne même au grave... le grand mot de propriété littéraire est prononcé... Il importe de délimiter les libertés permises... On me met presque en demeure d'ouvrir les portes du temple de Janus, et de faire régler enfin un point de fait, déjà plusieurs fois soulevé, assure-t-on, contre vous...

Or, mon cher Sardou, je crois que ni vous ni moi ne sommes gens à faire bruit sur un pareil débat, et que le mieux est de traiter tout d'abord la question entre nous, pour l'édification des confrères trop processifs et du public toujours friand des passes littéraires *à sensation*. — A-t-on tort ? — Avez-vous raison ? — Démontrez-le moi !...

Bref, il y a un enfant de fait. Les uns disent que c'est un garçon ; d'autres, que c'est une fille... Où est le père ?... Faut-il recourir à Salomon ?

Nous, là-dessus, si vous le voulez, nous procéderons académiquement. Et, pour trancher le différend, nous établirons tranquillement l'état civil

Digitized by Google

desdits fruits... ce qui n'est guère facile pourtant, car le même libellé peut servir à tous deux. Je vais donc le relever sous forme d'*argumentum*, à la façon de Priscianus pour les comédies de Plaute... — Hum ! mon cher Sardou, attention que je nomme ici Plaute pour vous, et non pour moi !

ARGUMENTUM

De *la Fiammina* ou d'*Odette* (*ad libitum*).

Le comte de Clermont / ou Daniel Lambert est séparé de sa femme. Il a gardé un enfant qu'il a élevé, en lui disant que sa mère est morte. — Quinze ans se sont passés depuis la séparation, lorsque les anciens époux se rencontrent à Nice / Paris, juste au moment où le comte / Daniel espère un mariage pour sa fille / son fils avec le fils / la fille de son ami Mme de Méryan / Duchâteau. Seulement, il va falloir révéler toute la vérité sur la situation, et la conduite de la mère devient un obstacle. — « Si votre femme était restée en Italie ne portant point votre nom, écrit Mme de Méryan / dit Duchâteau j'eusse été très heureuse / heureux d'unir nos deux familles ; mais elle est revenue à Nice / Paris, dans une position très irrégulière, et qui rend ce mariage impossible ». — Tout est rompu. — Désespoir des amants... Quand, par un effet de la *grâce*, la mère coupable, en retrouvant son enfant, ressent tout à coup un élan de l'amour maternel mal éteint dans son cœur... Apprenant qu'elle est un



Digitized by Google

obstacle au bonheur de sa fille / son fils, elle se dévoue, et, pour expier sa faute, elle disparaît en quittant le théâtre, le monde, ou bien se jette à l'eau.

Très évidemment, mon cher Sardou, notre commune catastrophe diffère au dernier mot ; et Vitu, le premier, l'a fort judicieusement noté...

Cet argumentum posé, en ce qui touche l'exécution de l'œuvre, nous savons trop bien tous deux les choses du théâtre pour ne l'avoir point traitée, chacun de notre côté, avec notre tempérament tout particulier.

Votre manière à vous consiste généralement à faire trois actes d'exposition très brillante de tableaux de mœurs et de types, avant d'aborder votre action. Ici, c'est Nice avec son monde mêlé, ses racontars, son carnaval et les scandales de ses tripots. Abstraction faite de vos deux premiers actes, qui pourraient s'adapter à n'importe quel sujet... (« Et que l'on pourrait fort bien retrancher, comme l'a écrit Weiss, sans que votre troisième ni votre quatrième en souffrissent aucun dommage... »), ce qui constitue chez vous l'action se compose uniquement des troi scènes finales d'*Odette*, sans lesquelles, disons-le, vos quatre actes n'eussent contenu absolument aucune idée de pièce.

Digitized by Google

Les bagatelles de la porte écartées, c'est donc sur ces trois scènes que se porte notre examen; besogne facile, car, à partir de là, et une fois l'action engagée, nous nous rencontrons si bien, ma foi, que nous ne nous quittons plus :

Notre premier point de contact, c'est l'entrée du comte et de votre Bérengère, donnant lieu, chez vous comme chez moi, aux expansions tendres et filiales de l'enfant abandonné.

Je n'ai point votre texte; mais voici le mien qui se trouve merveilleusement servir pour nous deux. (*La Fiammina*, page 35 et *passim*.)

« HENRI, *à son père*. — Qui m'a raconté ces longues et douces histoires du temps ou j'étais petit enfant?... Toi!... Qui m'a tendu la main à mes premiers pas?... Toi!... Toujours toi!... (J'abrège)... N'as-tu pas été ma mère?... Va, je n'en connais pas d'autre que toi! »

Il est bien évident encore, mon cher Sardou, que votre Bérengère, en sa qualité de fille, dit un peu autrement les mêmes jolies choses sur ce thème identique. Elle parle de ses toilettes... Chez moi, enfin, la scène se termine par ce mot, tout à fait charmant, adressé à un père : — *Allons, ma mère, viens déjeuner!...*

Chez vous, Bérengère dit : — *Merci, maman!...* En quoi encore nous différons.

Digitized by Google

Nous arrivons à nos scènes capitales.

Dans *la Fiammina* j'ai mis à nu les regrets du passé, les remords de la mère, au moyen d'une scène avec son amie, la comtesse de Barni. La femme coupable rappelle avec amertume sa vie bruyante, ses succès l'étourdissant sur son existence gâchée... Elle songe à son mari, à son enfant... (*Fiam.* pages 75, 76, 78.) Dans votre pièce, cette confession d'Odette a lieu avec son ami Philippe. La scène diffère par le sexe de nos confidents.

Vient alors votre scène de la femme et du mari. — Mêmes reproches. — Naturellement, c'est le mari qui a tous les torts !... Le thème de nos deux héroïnes se trouve dans *la Fiammina :* page 106. — Même fond, même point de débat, mêmes excuses typiques.

La Fiammina. — L'épouse ne peut vous reprocher votre sévérité, mais la mère ?... La mère avait au moins le droit de voir son enfant.

Le Mari. — Ce droit, madame, vous l'aviez perdu. Vous ne pouviez plus mêler mon fils (ou ma fille) à votre vie !...

— Ah ! vous m'accablez... Oui, j'ai été folle, mauvaise mère !... Mais, quels que soient mes torts, vous n'avez pas le droit de me séparer de mon fils (ou de ma fille)... Je veux le (ou la) voir... Je le veux !

— Je ne vous en empêche pas, madame, adressez-vous à lui, il est libre de ses affections.

Digitized by Google

— Oui, mais n'a-t-il pas appris à me maudire?

— Non, car j'ai voulu qu'il gardât pur le souvenir de sa mère... Il la croyait morte, puisqu'il ne l'avait jamais vue. (*Fiam.* pages 106, 107 et 108.)

Sauf le cynisme de langage de votre Odette, mon cher Sardou, il n'est point un mot de ma scène qui ne soit dans la vôtre.

Arrive enfin votre grande scène capitale du 4e acte, dans laquelle vous frappez à la fois deux coups; car elle résume deux effets séparés dans ma pièce. A savoir : la scène de la mère et du fils dans mon 3e acte (pages 81, 82), et celle aussi de mon 4e acte entre le père, la mère et le fils (page 114).

« La Fiammina (ou Odette) accablée, mais attendrie, enivrée du bonheur de parler à son fils (ou à sa fille), dévorée du désir de toucher sa main, de l'embrasser... mais, hélas! n'osant pas... Cherchant à réveiller sa mémoire et l'interrogeant :

— Et vous n'avez gardé aucun souvenir de votre mère, disent-elles. — Vous avez dû souvent penser à elle, n'est-ce pas?... la regretter? (*Fiam.* pages 81, 82.)

Sur ces mots, dans nos deux pièces, pluie de larmes. Nos héroïnes sont vaincues, « résolues enfin à être mères par le sacrifice. »

— Ah! tu seras heureux, mon enfant! s'écrie la mienne (page 115). Je suis dans le monde un obstacle

Digitized by Google

à ton bonheur : je rentre dans la solitude. Je serai morte pour tous.

— Ah! vous serez heureuse, mon enfant, s'écrie la vôtre. Cet obstacle à votre mariage, il faut qu'il disparaisse... Il disparaîtra, je vous le jure !

Là-dessus Odette se lève et s'en va. Cinq minutes après, grand bruit à la cantonade... Une femme s'est jetée à la mer... On apporte son cadavre, et l'on reconnaît... la Fiammina... C'est-à-dire...

Ma foi, mon cher Sardou, je m'y embrouille, et je crois que nous n'en sortirons qu'en en causant tous deux. La pièce est-elle de vous ? Est-elle de moi ?.. Ou sommes-nous simplement deux collaborateurs ? Je crois qu'il faut, *en tout cas*, régler enfin cette fameuse question de fait et de droit : « Où commence la propriété d'une idée ou d'une œuvre, où finit-elle ? » Il ne faut pas, si jamais la chose arrivait, qu'il soit permis à quelque auteur de l'avenir, d'exercer une sorte de Pachalick à travers nos romans ou nos pièces, prenant carrément, ici ou là, ce qui serait à sa convenance, en le déclarant tout uniment de bonne prise. Nous avons trop bien, tous deux, nos coudées franches pour avoir rien à perdre à un tel débat.

A vous cordialement,

MARIO UCHARD.

A cette ouverture, Sardou a répondu. Les raisons

Digitized by Google

qu'il me donne apparaissent clairement d'après les points que ma seconde lettre discute.

1er décembre.

Mon cher Sardou, encore un coup, il ne s'agit ici que d'un fait de rencontre trop caractéristique, qu'il est très nécessaire pour nous tous de faire régler une bonne fois, pour déterminer nettement le droit commun.

Vous êtes entêté comme une mule: moi, je le suis comme quatre. Vous me dites que je suis fou de chercher une ressemblance entre nos pièces. Vous recourez à des distinctions futiles. « Votre héroïne a quitté le nom de son mari, m'écrivez-vous, et la mienne l'a gardé... » Moi, je vous réponds que, à votre première représentation, ce n'était qu'un cri: « C'est *la Fiammina !* »

Oui, la situation des gens séparés appartient à tout le monde!.. Elle est de droit commun!.. Mais s'ensuit-il implicitement que, choisissant ce sujet, votre *argumentum* devait fatalement suivre le mien pas à pas... produire les mêmes scènes et avoir les mêmes clous, comme si toute séparation avait implacablement le même champ de luttes et les mêmes péripéties convenues?..

Mais, depuis Ménélas, le doyen des gens séparés, il y a toujours eu des milliers de ces situations diverses.

Digitized by Google

Ou sinon, s'il n'y en avait qu'une, nous aurions, l'un comme l'autre, immanquablement refait le siège de Troie... Ce qui eût été gravé !

Je ris, mon cher Sardou, parce que, vous le savez bien, je me mets au-dessus des vaines chicanes ou des criailleries de vos envieux. Et vous allez bien le voir.

Cette affaire d'*Odette* est bête, bête, bête,.. à l'état de plainte de moi contre vous. Pour vous prouver mon intention de la traiter en ami, voici ce que je vous propose : Je suis enrhumé comme un loup et consigné chez moi... Venez me voir, et entendons-nous tout tranquillement pour présenter la chose, tous les deux de concert, à la Commission, comme un cas litigieux découvert entre nous, et que nous désirons, en confrères, faire élucider par nos pairs, et cela *d'un commun accord.*

Cette solution est peut-être originale. Il s'agit de savoir si, en fait d'originalité, vous resterez en arrière de moi.

Je me lève à sept heures du matin, et je me couche à huit heures du soir. N'apportez pas vos armes... J'en ai !

Mon Dieu, coquin, que vous écrivez mal ! C'est le diable pour vous lire.

MARIO UCHARD.

Digitized by Google

A cette seconde missive, Sardou répondit qu'il était pris sans avoir un moment à lui, et, me rappelant qu'il partait dans quinze jours, il m'avertissait « qu'il serait le lendemain à la Commission des Auteurs, dont il est vice-président, et que je n'avais qu'à me hâter d'y présenter notre affaire, attendu que ce serait sa dernière séance ». Sur cela, voici ce que je lui écrivis :

Comme je vous l'avais dit, mon cher ami, je suis forcé de garder la chambre. Il m'a donc été impossible, hier, de m'en aller dare dare, pour comparaître devant vous à la Commission, ainsi que vous vouliez bien m'y convier, pour expliquer ma petite affaire, et me la faire juger pendant que vous étiez en train. Si je bats la campagne, comme vous me le répétez encore, permettez-moi d'insinuer que vous vous exagérez peut-être mon état, en m'objectant que, comme c'est votre dernière séance avant votre départ pour Nice, « vous n'avez que cette minute à donner à la chose, sous peine d'en rester là pour cinq mois, ni plus ni moins que si nous jouions « *Un jeune homme pressé* ». Laissez-moi vous objecter, à mon tour, que : faute d'un moine, l'abbaye ne chôme pas... Qu'il n'est pas d'ailleurs absolument nécessaire que vous présidiez les arbitres qui nous jugeront, et qu'il vous sera enfin tout à fait loisible d'envoyer, de Nice, tous les documents explicatifs et justificatifs qu'il vous plaira d'opposer

Digitized by Google

à mes dires... Ils vous seront au besoin communiqués par moi.

Votre dernier mot d'hier m'assure que mon cas tourne à une monomanie et « qu'il faut soigner ça ! » — Hum ! dites donc, compère, je crois que vous avez également un grain dont vous avez éprouvé déjà pas mal d'attaques; et que, si je suis *enfantin*, vous avez peut-être aussi des candeurs d'étonnement un peu bien tenaces, à l'idée que l'on puisse vous suspecter de trop de mémoire et cela, juste au moment où l'on vous joue « *Brutus lâche César* ; » juste au moment, enfin, où le premier article de Vitu, votre ami, sur *Odette,* établit d'emblée un parallèle avec ma *Fiammina*... M'assurer que je suis trop crédule aux propos des méchants, c'est peut-être me traiter un peu trop en naïf. J'accepte avec plaisir que vous concluiez que je suis un enfant. Cela me flatte !... Mais ma modestie m'empêche de croire ce compliment tout à fait mérité.

Dans votre même dernière lettre, je remarque ces mots :

« J'ajoute, m'écrivez-vous, que toutes les fois » que j'ai trouvé dans les œuvres de mes confrères » quelque chose qui ressemblait plus ou moins à » une de mes idées, je me suis toujours dit qu'il

Digitized by Google

» n'y avait pas de raison pour que cette idée ne
» leur fût pas venue aussi bien qu'à moi. »

Toute notre affaire est là, merveilleusement résumée. C'est précisément ce cas de conscience d'une philosophie qui vous est, à vous, très facile, que j'entends discuter à mon point de vue particulier. Que vous n'ayez jamais réclamé, cela se comprend, et l'on ne peut que vous en louer ; mais c'est précisément de cette théorie « sur ces idées qui se trouvent se ressembler » que je prétends saisir la Commission, pour en déterminer le bien ou le mal fondé à mon endroit. Si l'on me donne tort, voilà tout ce qu'il en sera. On gagne toujours à s'instruire, et j'en deviendrai meilleur.

Là-dessus, vous me rendrez cette justice, mon cher ami, que j'ai tout fait pour régler cette affaire entre nous. Vous avez rejeté toute discussion, toute entente, sans même vouloir admettre que la question fût posée. Il va donc sans dire que je reprends l'entière liberté de mes moyens d'action ; tout comme si nous n'avions jamais rien dit, et mille amitiés tout de même.

MARIO UCHARD.

Comme conclusion de ces lettres, mon article du *Figaro* se terminait ainsi :

« Nous en sommes là. »

Digitized by Google

On le voit, cela se passe entre amis d'un avis différent, voilà tout. Nos pièces sont-elles sœurs?... tout est dans ce mot. Ni plus ni moins que si je sortais, comme un diable, du fond d'une tabatière. Sardou m'affirme que je suis le seul original à qui ait pu venir une aussi extravagante idée. Je lui oppose le dernier article de Sarcey, ébruitant carrément tous les propos qui courent, et j'en extrais ces quelques lignes :

« Je recevais l'autre jour la visite de Mario Uchard qui m'apportait ses derniers romans. La conversation ne tarda pas à tomber sur le théâtre, et de là sur *Odette*. Mario Uchard m'énuméra les emprunts qui avaient été faits à sa *Fiammina*.

» — Eh! mais, lui disais-je, n'est-ce pas là votre récompense, à vous inventeur, que la pièce de Sardou ait tout de suite rappelé à nos esprits le souvenir de votre œuvre?.. Quel est celui de nous qui, le soir de la première représentation, ne s'est écrié : — Tiens! c'est la donnée de *la Fiammina!* Qui, en entendant Mlle Legault dire tendrement à Dupuis : *maman*, ne se soit aussitôt souvenu que ce mot charmant est dit, dans *la Fiammina*, au vieux peintre, par son fils. Comptez-vous donc pour rien ce regain de gloire? »

La question est donc ouverte, on pourrait presque le dire : malgré Sardou, malgré moi; et sans qu'il soit possible, cette fois, de la laisser pendante. Mis en cause, et désigné comme le principal intéressé dans cette discussion, sous peine de paraître

Digitized by Google

approuver les choses, ou d'être taxé d'une inexplicable faiblesse, je ne puis pas plus me soustraire à ce débat, que Sardou, vice-président de la Société des Auteurs dramatiques, ne peut l'éluder.

Forcé de donner mon avis, je prétends, moi, dégager la question des faux-fuyants et des trompe-l'œil. Les vingt personnages qui vont, viennent, dans *Odette,* comme dans toutes les comédies de Sardou, et dont il joue au bout d'un fil avec cet esprit supérieur qui n'appartient qu'à lui, n'ont absolument aucun rapport avec la pièce. Il eût pu y ajouter par surcroît, un champ de courses, l'enlèvement en ballon d'une jeune Américaine, et même une revue de pompiers, qu'il n'en ressortirait pas moins que, à l'heure dite, quand il faut enfin aborder une action, toute sa troupe d'originaux, de gens interlopes et de grecs de tripots, raccrochée au vestiaire pour démasquer ses vrais rôles, ce qui reste à nu: ce sont trois personnages tout pareils à ceux de ma *Fiammina,* dans une situation absolument la même dans les deux pièces, et qui jouent identiquement les mêmes scènes, avec le même courant passionnel, tenant le même langage, sur le même fond de débat, avec les mêmes effets, les mêmes conclusions logiques, déterminant le même dénouement.



Digitized by Google

Sardou soutient que tout cela ne peut constituer qu'une simple rencontre, mais alors, pour un moins scrupuleux que lui, il ne resterait plus, à ce prix là, qu'à refaire le théâtre d'Augier, notre maître à tous : *Le Mariage d'Olympe, les Lionnes pauvres* et *le Fils de Giboyer*, dont on ferait une fille. Trois actes de hors-d'œuvre nouveaux, puis l'action ramassée sur elle-même pour la fin, et tout serait dit.

Eh! bien, et la propriété littéraire, que devient-elle dans tout cela ?

Car enfin, ou ce mot ne veut rien dire, ou il signifie (du moins pour la Société des Auteurs) que nul parmi nous n'a le droit de cueillir les pommes du voisin. Ou, sinon, définissons à nouveau notre fameuse loi de 1793...

Et c'est ce qui va devenir uniquement l'objet de cette affaire.

Sardou, qui a une mémoire prodigieuse, est très malin, me dit Sarcey, il vous apportera un tas de bouquins et vous prouvera que rien de ce que vous avez jamais fait n'est à vous.

— Eh ! sans doute ! et j'y aiderai même Sardou au besoin ; mais, quand nous aurons fait le tour de toutes les littératures, française ou étrangères, pour nous démontrer qu'il est impossible de trouver un

Digitized by Google

caractère ou un événement humain qui soit nouveau sous le soleil, je le ramènerai à nos moutons et je lui demanderai de me montrer mon *argumentum* et mes scènes capitales traitées de la même façon.

Quoi ! je me suis creusé l'esprit à inventer un roman ou un drame, à combiner des scènes sur une situation maîtresse que j'ai su créer, préparer, compliquer et dénouer : ce fruit de mon travail ne serait plus à moi ?..

Mais une idée de pièce, c'est la trouvaille, c'est l'oiseau rare ! .. Et, lorsque cette idée s'est condensée dans une action pathétique ou bouffonne, au moyen de scènes d'où jaillit tout à coup un de ces effets puissants et certains qu'on appelle le *clou*, il y a certes là main d'ouvrier ! C'est, par exemple, dans *Tartufe*, la scène de Tartufe et d'Elmire, avec le mari caché sous la table. Ce piège tendu, c'est la trouvaille, c'est le clou.

Prendre cette seule scène, c'est prendre toute la pièce. L'emprunteur aura beau dire : que l'idée de cacher un mari sous une table appartient à tout le monde ; le public, tout d'une voix, lui criera : — C'est *Tartufe !* C'est *Tartufe !*...

Je sais bien que, là-dessus, Sarcey est d'avis qu'une fois une idée jetée dans la circulation, le premier venu a le droit de la prendre. Cette opinion

Digitized by Google

vient de haut ; mais sa théorie libérale ne serait point du tout à discuter dans l'espèce, car les convictions de Sardou lui-même, sur la propriété littéraire, lui sont absolument opposées, et il n'entendrait pas du tout laisser établir l'affaire sur ce terrain. (Voir ses lettres à M. Mortimer, dans le *Figaro* du 20 au 28 juin dernier, à propos de sa *Papillonne*.) Il n'estime pas, et je l'approuve, qu'une adaptation, non plus qu'une traduction anglaise, soit un loyer suffisamment flatteur pour sa gloire. Sardou est un des plus ardents et des plus habiles défenseurs de nos droits à l'étranger ; il vient même de vendre son *Odette* à M. Mayer, à beaux deniers comptants, pour s'assurer contre tout ingénieux adaptateur de Londres ou de New-York, je l'en approuve toujours... Et lorsque j'aurai ajouté que, vice-président de la Société des Auteurs dramatiques, il élabore tout justement, à cette heure, des traités internationaux, j'aurai tout dit sur l'entière conformité de ses appréciations et des miennes à ce sujet.

Mais c'est précisément à propos de ces traités que j'en arrive à cette grande et très brûlante question que j'ai déjà posée dans mes lettres. A savoir : « Où commence et où s'arrête le droit de revendication d'un auteur sur un sujet déjà traité par lui ? »

Plus la question est délicate, plus il est, pour tous,

Digitized by Google

d'intérêt absolu qu'elle soit décidée par nos pairs, s'ils veulent assurer l'intégrité de leurs traités. Sardou lui-même va se trouver là devant un terrible écueil. Et cela est si vrai, que je défie quiconque de prédire comment la Commission des auteurs va pouvoir s'en tirer, lorsque, avec tout le respect que je lui dois, je vais comparaître devant elle, en lui disant : — Madame, veuillez considérer, je vous en conjure, que, de l'arrêt que vous allez rendre, va dépendre, à tout jamais, l'avenir de toute votre célèbre littérature, cette fleur ailée de notre imagination gauloise, qui alimente tous les théâtres d'Europe, et dont l'étranger se grise comme du bouquet de nos vins.

— Jusqu'à ce jour, nous nous consolions par un joli refrain : « Ils n'en ont pas, en Angleterre ! » chantions-nous, orgueilleux. Demain, peut-être nos chants auront cessé, de par la décision qu'il vous faut prendre...

Là-dessus, sans nul doute, la Commission se récriera ; mais du ton persuasif et doux de tout honnête prophète : — Ne vous emportez pas, ma mie, ajouterai-je et, je vous en prie, veuillez examiner ce cas. — Le *sieur* Mortimer, le célèbre ami de Sardou, et qui le guette, va, sur l'heure, et il fera encore preuve de bon goût, se mettre à tra-

Digitized by Google

duire *Odette*, en y adaptant deux ou trois tableaux de gigues anglaises, au besoin dansées par des nègres, pour égayer trois actes ; après quoi, il abordera les trois scènes de drame de la fin, et il aura un immense succès de gloire et d'argent. Immédiatement, interviendra M. Mayer, l'heureux possesseur d'*Odette*, et vous interviendrez vous-même, traités en main : — *By Jove !* s'écriera M. Mortimer, chère Madame, d'où sortez-vous ?... Et, s'emparant mot à mot du langage de Sardou, admis peut-être déjà par vous : — Mais, reprendra-t-il, j'ai exposé tout uniment une bonne et brave séparation britannique... Même point de départ, même action, même dénouement, c'est vrai !.. Mais ce n'est là qu'une conséquence forcée du sujet. Ce ne sont ni les mêmes lieux, ni les mêmes personnages, ni les mêmes mœurs, ni les mêmes danses... — Il y a bien ces trois scènes, terminant l'action, qui, à elles seules, constituent toute la pièce... Mais vous avez déjà décidé cette question en faveur de votre vice-président lui-même, contre M. Mario Uchard... Donc, si vous le voulez bien, n'en parlons plus, car je suis fort occupé de trois autres actes que je prépare, pour encadrer la nouvelle œuvre que doit faire M. Sardou, mon ami, à la saison prochaine !

Digitized by Google

Il s'agit de savoir ce que la Commission des Auteurs répondra à cet auteur fort avisé. Car, enfin, quoi?... Il n'y aura là non plus *qu'une rencontre.*

MARIO UCHARD.

Dans *le Figaro* du lendemain 14 décembre, mon éminent confrère fit insérer la très spirituelle lettre ci-jointe :

13 décembre 1881.

Mon cher Magnard,

Vous avez publié hier une longue lettre de Mario Uchard. Ma réponse sera plus courte. — Je l'ai invité, depuis trois semaines, à produire sa réclamation devant la *Commission des Auteurs et Compositeurs dramatiques :* Il aime mieux s'adresser à la Presse et faire appel à l'opinion publique. — Soit ! — Puisque le public est pris pour arbitre, qu'il tranche seul la question. On joue *Odette, la Fiammina* est imprimée. Il est donc permis à tout le monde de les comparer et de constater que, par les caractères, les milieux, l'action, les situations, et spécialement les trois scènes principales que vise M. Uchard, les deux pièces diffèrent du tout au tout. — Cela fera vendre quelques exemplaires de *la Fiammina* et, entre nous, je crois

Digitized by Google

bien que c'est tout ce que souhaite mon ami Mario.

Cordialités,

V. SARDOU.

Je répondis dans le numéro du 15 :

Mon cher Monsieur Magnard,

Les débats sont clos. Dans une réplique trop courte, l'ami Sardou, les résumant à sa manière, dit que je n'ai levé ce lièvre que dans l'espoir de faire vendre quelques exemplaires de ma *Fiammina*...

Mais voilà que, dans cette riposte, qui voudrait bien mordre, il se trouve qu'il s'est cassé une dent... car il fait encore ici une déplorable confusion sur la propriété d'autrui.

Je n'ai rien à connaître de la vente de ma brochure, dont toutes les éditions... *Odette* lui en procurât-elle mille, appartiennent à Calmann Lévy. — Tout comme appartient aussi, à notre même Calmann Lévy, le tiers des droits d'auteur des *Pommes du voisin,* autre charmante pièce que l'ami Victorien avait tirée d'une Nouvelle de Charles de Bernard.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, la haute question littéraire se trouvant ainsi réduite à une question de boutique, par notre ami Sardou, je tiens trop à lui complaire en tout, pour ne point le suivre aussi sur un nouveau terrain absolument commercial, qui semble plus particulièrement lui agréer qu'une discussion esthétique des origines d'*Odette*.

En conséquence, notre différend étant désormais sans objet pour une commission d'hommes de lettres, je vais retirer la demande d'arbitrage que j'avais déjà lancée ; car, dans notre nouveau cas tout spécial, ces sortes d'affaires se portent devant les tribunaux civils et compétents.

Là-dessus, j'envoie une dernière poignée de main à l'ami Victorien.

Dites-lui que je connais un excellent dentiste.

A vous et merci.

MARIO UCHARD.

Digitized by Google

Sic vos non vobis mellificatis, apes.
Sic vos non vobis vellera fertis, oves.
(*V. Sardou.*)

## I

Le différend est donc clairement exposé ; d'une part, dans mes lettres courtoises envers le confrère ; d'autre part dans la très spirituelle réponse de mon ami Sardou, trop courte (mais toute entière de lui) et qui ne porte pas du tout la question dans les nuages,.. en attendant que le Tribunal civil, devant lequel j'ai évoqué l'affaire, tranche enfin le fait précis de propriété littéraire d'un si haut intérêt pour tous. Si, dans le cliquetis de nos deux plumes, quelques malices ont montré leurs pointes, la discussion est restée et restera, je le déclare d'avance, dans le ton académique d'une passe d'armes littéraire, entre deux confrères qui s'estiment ce qu'ils valent. Cela soit dit pour répondre à un tas de lettres que j'ai reçues, sur des faits qui ne sauraient entrer dans ce débat.

Ce qui frappe tout d'abord dans ce simple début

Digitized by Google

de polémique, c'est l'explosion à laquelle il a donné lieu. Dans le public, dans la presse française et même étrangère, ça été comme une traînée de poudre ; et l'on a rarement vu pareil bruit, à propos d'une concordance de sujets. On dirait d'un édifice trop chargé qui s'écroule à la fin sous le poids d'un fétu.

Il n'est point un journal qui n'ait parlé de l'affaire ; il n'en est guère qui n'ait pris parti pour moi. Avec un auteur du talent de Sardou, il y aurait certes là de quoi s'étonner, si chacun ne citait en même temps, à propos de presque toutes ses pièces, de pareils faits de rencontre qui, par leur succession, deviennent au moins bizarres. Il semble, à vrai dire, qu'un mauvais guignon le poursuive... Et l'on en est d'autant plus surpris, que pareille disgrâce n'est jamais arrivée ni à Augier, ni à Feuillet, ni à Dumas, ni à tant d'autres, qui, plus jaloux peut-être de fleurir leur renom que de moissonner des droits d'auteur, et préférant sans doute s'exercer sur des sujets tout neufs, ne signent point deux traités par an, pour la fourniture de deux théâtres à la fois.

« Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui. »

(V. Sardou.)

Digitized by Google

D'une trop grande avidité de gloire, servie par une activité dévorante, est-il résulté, pour l'éminent académicien, cette suite d'inadvertances dans le choix un peu hâtif des matières premières qu'il emploie pour assurer ses succès ?.. Tant il y a que l'heureux et fécond auteur d'un si grand nombre d'œuvres applaudies a toujours cette malchance singulière : que l'on rappelle quelque pièce d'un de ses confrères, à chacun de ses produits.

Explique qui voudra cette déveine.

Les faits énoncés, entrons dans ce subtil débat, auquel les polémiques ont donné une portée si sérieuse et si inattendue, et qu'il faut examiner sous tous les points de vue suivants :

1° La Question philosophique et esthétique ;
2° La Propriété littéraire ;
3° La Question industrielle ;
4° Nos Traités internationaux ;

Dans un de ses remarquables articles du lundi, la question philosophique a été fort nettement posée, par Sarcey, sous le point de vue très formel des libres franchises de la pensée.

« Il en est des idées une fois lancées dans la » circulation, comme de la lumière du soleil, » écrit-il ; elles appartiennent à tous ; tous ont le

Digitized by Google

» même droit de s'en servir. Le tout est de leur
» donner une forme particulière. »

(*Le Temps*, 5 décembre.)

A coup sûr, l'opinion de Sarcey est une opinion considérable, et, depuis Voltaire, jamais diseur de vérités n'a plus élargi le terrain de la pensée. Hérissé dans son bon sens gaulois, chaque matin, il se rue comme un sanglier farouche à travers les broussailles des abus, des préjugés et de la sottise, et il fait sa trouée, sans souci de la meute des impuissants, des imbéciles ou des hypocrites qu'il laisse décousus dans les halliers. Pour lui, les produits de la pensée sont « *l'air et la lumière des intelligences* ». Henri Fouquier et Weiss (à qui je demande la permission de ne pas écrire: monsieur) sont très carrément de son avis...

Selon leur doctrine d'esprits à grandes vues: « Toute œuvre, accroissant le patrimoine de l'humanité, devient de fait un fonds commun... »

Quant à moi, loin de contester une proposition aussi évidente, je suis tout prêt à dire avec eux comme Pascal: — « Un auteur qui a fait un ouvrage et qui dit *mon livre*, commet une sottise: il doit dire *notre livre!...* »

Mais où je me sépare de Sarcey, de Weiss, de



Digitized by Google

Fouquier, c'est dans les conséquences qu'ils tirent de leurs indiscutables prémices. Il y a l'œuvre, il y a l'auteur; il y a surtout la question du temps et des réglementations résultant d'un état nouveau dans les productions de l'esprit. Qu'un savant, chimiste ou physicien, découvre une loi naturelle, il ne saurait certes prétendre qu'elle est à lui; mais qu'un Jamin, un Édison en fasse une application quelconque, il n'en sera plus comme autrefois; une loi est survenue, nécessitée par le progrès. Un bon et sûr brevet lui garantit le fruit de son invention, ou sa part de travail dans l'œuvre commune, et nul n'a le droit de l'en dépouiller.

Est-ce à dire que cette loi soit en désaccord avec les grandes théories sur la solidarité humaine, et que rien soit soustrait du rayon de Prométhée?...

Ne pourrait-on même trouver bizarre que ce soit juste à l'heure où l'Univers s'est peuplé de savants, où la science enfin court les rues, que l'on ait songé à restreindre la liberté de chacun, d'user des découvertes de tous ?... Il est bien évident qu'il y a là, au contraire, un intérêt supérieur à tous les principes, de si haut qu'ils viennent, et qui veut que tout effort de travail dont profite l'humanité ait son juste loyer, *et constitue, au profit de l'individu, des droits et une propriété déterminés.*

Digitized by Google

Corbleu ! les fruits de mon verger sont à moi, bien que le soleil qui les a fait mûrir soit à tous !

Pour les fleurs de la littérature, il en est tout autrement. Nul brevet. On a bien essayé de préciser les droits du jardinier par une loi de 1793 ; mais, disons-le, la matière est si subtile qu'il était fort malaisé de définir les procédés de culture, dans ce domaine, d'ailleurs un peu étroit, dont les produits étaient à peine rétribués, sinon par de la gloire. Un directeur de théâtre achetait jadis une bonne pièce deux ou trois cents écus... Sortis d'un régime où un Corneille mourait de faim s'il n'était pensionné, les auteurs ne publiaient alors aucun livre sans un privilège du roi ; la profession d'homme de lettres n'était point même un métier : c'était un malheur... Cependant Lakanal, rapporteur de ce fameux projet de loi de juillet 1793, sur la Propriété littéraire, s'étonnait qu'une loi positive fût nécessaire à ce sujet. Combattant pied à pied les magnifiques déclamations des philosophes, il obtenait finalement à grand'peine de faire déclarer : qu'un auteur avait des droits *viagers* sur son œuvre... Une autre loi de 1810 étendait les droits *viagers* à la veuve, ainsi qu'aux enfants, ou héritiers directs, pour vingt ans. La question, reprise en 1825 et 1826,

Digitized by Google

sans plus de succès, puis hardiment défendue de nouveau en 1841 par Lamartine, soulevée encore en 1854, a abouti à la loi de 1866 qui nous régit : et qui déclare que l'œuvre de Victor Hugo est sa propriété sa vie durant, et celle de ses enfants, pendant cinquante ans après lui... Merçi, mon Dieu!

Si hautes que paraissent les théories de Sarcey, de Fouquier, de Weiss, les principaux avocats de mon éminent confrère, la question légale ne serait donc point discutable, en ce qui touche du moins mon droit de propriété *temporaire*. — Si Edgar Poë, Diderot, Dumas, Rougemont, Hippolyte Romand, Rozier, Mery, Ch. de Bernard, Andersen, Ancelot... et tant d'autres sont morts, je suis vivant, Sardou peut l'attester... Il l'atteste, de par sa lettre au *Figaro*, trop courte... En dénonçant que j'ai évoqué cette affaire « *dans l'espoir de faire vendre quelques exemplaires de ma brochure,* » il reconnaît péremptoirement, par cela même, que j'ai vaguement des droits sur mon œuvre. Il ne s'agit donc plus, entre nous, que d'un point de fait.

Oui ou non, a-t-il porté une main téméraire sur mon pommier à moi ?...

Sur ce point de fait, on a lu plus haut l'opinion de Sarcey. Dans son article déjà cité, voilà ce qu'il ajoute : (*Le Temps,* 5 décembre.)

Digitized by Google

« On chicane encore Sardou sur les emprunts qu'il a faits ; on rappelle que telle scène vient de *Miss Multon*, telle situation de *la Fiammina*...

»Eh ! bon Dieu ! qu'est-ce que cela fait ? Que m'importe à moi, public, que la pièce qui m'amuse vienne de Chaillot ou de Pontoise ? Elle m'amuse ; c'est le point pour moi.

» Sardou est un emprunteur, soit. Mais il faut croire que cela n'est pas déjà si facile d'emprunter, puisque ni vous ni moi ne le faisons.

» Comment ! il y avait une pièce à faire avec les débris de *la Fiammina*, une pièce qui pouvait avoir cent représentations, et rapporter cinquante mille francs ; vous le saviez, et vous ne l'avez pas faite !

» Vous êtes des idiots, mes amis.

» Je vous jure que, moi, si je m'en étais douté, je n'aurais pas été aussi scrupuleux ou aussi bête.

» C'est que le tout n'est pas de ramasser les bouts de cigare de l'esprit des autres ; il faut encore posséder l'art d'en faire un nouveau cigare qui vous soit personnel.

» Cela n'est pas facile, quoi que vous en pensiez. »

A Dieu ne plaise que je m'exprime d'une façon aussi délibérée sur un académicien... Sarcey a sa place marquée parmi les Quarante. — On ne sait jamais ce qu'on deviendra... Il peut en prendre à son aise avec les palmes vertes, en qualifiant un de ses futurs collègues d'un titre industriel relevant de la Régie.

Sarcey dit encore, à propos de *Divorçons*, et de ce cri : « C'est *la Fiammina !* » arraché au public aussi bien qu'à lui-même :

Digitized by Google

» Il nous faut de temps à autre des amuseurs au théâtre. Sachons gré aux Sardou quand ils consentent à se faire nos amuseurs ; ne chicanons point notre plaisir ; ne boudons point contre notre ventre. »

Voilà cette fois, je pense, notre question déjà réduite à une plus simple expression philosophique.

« Il y avait cinquante mille francs à gagner avec les débris de *la Fiammina.* »

« Il suffisait d'un emprunteur de talent qui ne fût ni bête ni scrupuleux. »

C'est le franc régime de la liberté de l'esprit humain, le communisme dans les lettres, appuyé sur la liberté du commerce et de l'industrie.

— Eh ! sans doute ! Sardou a pris votre *Fiammina ;* mais, puisqu'il vous donne un regain de gloire, de quoi vous plaignez-vous ?

— Eh ! sans doute, il a emprunté *Brutus lâche César* pour en faire *Divorçons !* Mais il l'a emprunté avec tant d'esprit !.. Rozier est ressuscité dans cette charmante œuvre avec tant d'art, que *Brutus lâche César* a été tout de suite repris au Gymnase.

— Quoi ! Sardou consentant à se faire amuseur ! — *Divorçons,* joué plus de trois cents fois, et rapportant plus de cent mille francs de droits d'auteur en France, et peut-être autant à l'étranger !...

Je l'avoue, devant des considérations d'un

Digitized by Google

ordre, je me trouvai tout d'abord si désarmé que, avec cette étourderie prime-sautière que mon éminent ami Sardou me reproche, et presque converti à un aussi profitable système, j'entrevis tout aussitôt, pour moi-même, la plus merveilleuse idée de fortune... Chauvin avec ardeur, je l'ai déjà dit autre part, je me représentai tout à coup le bonheur de la France, et le mien, dans ce métier de ramasseur de bouts de cigares de l'esprit des autres... Je m'élevais d'un seul bond à la gloire la plus sûre... Trônant sous la coupole de l'Institut et de l'Académie des sciences morales et politiques, et des Inscriptions et Belles-lettres... Dieu! la belle invention! m'écriai-je...

Et, de fait, elle l'était. — Qu'on en juge.

— Si jamais idée lancée dans la circulation *appartient à tout le monde*, me dis-je, c'est à coup sûr celle qui surgit, chaque matin, de la polémique sur la question du jour en travail ou en discussion!... Bon!... Au lieu de chercher à vendre quelques exemplaires de *la Fiammina* (qui, du reste, appartient à Lévy), je songe qu'About a écrit le *Progrès*, un chef-d'œuvre de bon sens et de logique, même à côté de *l'Homme aux quarante écus*, et qui devrait faire le fonds de toute bibliothèque populaire... De là à rassembler tous les articles de

Digitized by Google

Sarcey pour faire suite au *Progrès*, en trois ou quatre volumes, il n'y a qu'un pas... Je médite une préface, une introduction *toute entière de moi*, que je fais suivre d'une centaine d'articles de « *Çà et là...* » au moyen desquels je réveille mille jolies choses ensommeillées dans l'oubli, des grâces de style incomparables, mêlées à des pensées viriles, à des éclats de vérité terrifiants comme des coups de tonnerre... Je procure à leur auteur un regain de gloire, que je perpétue, et qui va rester gravé « *ære perennius...* »

Je parle à Sarcey de ce projet admirable...

— Oh ! halte-là! dit-il, il y a dans tout cela ma forme, mon esprit, mon style, mon travail de plume. Libre à vous de reprendre les mêmes thèses ; mais donnez-vous la peine de les rédiger autrement!...

J'étais parti dans un superbe rêve, le coup me fut sensible. Tout surpris d'être collé au mur du premier mot, j'en demeurai fort interloqué. — Sardou d'un côté, Sarcey de l'autre. — Comment me tirer d'un aussi mauvais pas?... Sarcey, trop soigneux de ses bouts de cigares, et refusant ce regain de gloire dont il me félicite d'être gratifié...

Mais, par bonheur, une autre idée de grand vol, et non moins admirable, me vint.

Digitized by Google

La voici dans toute son ingénuité.

La brutale réponse de Sarcey a effectivement quelque apparence de raison, pensai-je : *en ce qui regarde son style et son travail de plume.* Mais il y a tout lieu de supposer que, cette loyale restriction formulée, nous sommes d'accord sur le surplus. A savoir que, son style réservé, les idées jetées dans la circulation par lui sont devenues *notre patrimoine commun.* Or, j'estime que nous manquons d'un ouvrage de grande autorité sur le théâtre contemporain, et qu'il serait d'un intérêt supérieur d'ériger en corps de doctrines ses enseignements, épars dans des feuilletons impossibles à retrouver par nos neveux. Je vais donc exhumer tous ceux qu'il a écrits depuis vingt ans, et, armé de quelques secrétaires habiles, qui les transcriront dans une langue à leur usage (laquelle n'aura certes rien de la langue de Sarcey), je doterai mon pays d'un bel ouvrage didactique complet...

Mais ici, nouvelle déconvenue.

— Eh ! bien, et mon esprit, reprend Sarcey, et mon érudition, et mon jugement, et mon goût, formés par quarante ans d'études et de travail?...

— Et ces aperçus critiques de lettré fin et délicat, que je suis le seul à avoir jamais formulés, et que je ne dois qu'à des aptitudes spéciales, à tout un la-



Digitized by Google

beur acharné de lectures, de compilations d'auteurs, de livres et de textes?... Sans compter que je compte publier tout cela moi-même un jour...

— Mais Sarcey, Fouquier et Weiss m'ont affreusement égaré, m'écriai-je, destitué de toutes mes illusions... Ou plutôt, *propriétaires sans le savoir*, le vrai point d'esthétique qu'ils établissent entre nous : c'est qu'ils n'accordent pas aux œuvres d'imagination pure, qui résultent d'un travail d'invention, le même privilège qu'aux travaux d'érudition.

Ce point acquis, la question avait déjà fait un grand pas, et il ne me restait plus qu'à discuter mon cas philosophique particulier. J'y viens.

Certes, au point de vue industriel, et au grand plaisir de la gaieté française, ainsi que l'écrit Sarcey, il faut savoir gré à mon éminent confrère Sardou d'occuper à la fois deux théâtres... ou plutôt trois, puisque *Divorçons* nous a valu aussi « *Brutus lâche César* » au Gymnase... Je pourrais presque ajouter : qu'il en eût même occupé quatre!.. si, moins soucieux des droits d'auteur que de l'exécution de mon œuvre, j'avais consenti à accepter les offres d'un directeur, pour une reprise immédiate de ma *Fiammina*, que je préfère garder au Théâtre Français. Certes, on ne peut que remercier l'illustre académicien se faisant *amu-*

Digitized by Google

*seur*, et l'on ne sait vraiment ce qu'il faut le plus louer, ou la souplesse de ce talent, ou cette fécondité surprenante... Seulement, c'est précisément devant cette fécondité, si remarquablement ingénieuse, que se dresse, à chacune de ses pièces, cette diable de question, toujours la même, de la propriété littéraire si diversement interprétée aujourd'hui.

Mais, après avoir cité le sentiment de Sarcey, de Fouquier et de Weiss, je crois qu'il serait injuste de passer outre, sans faire appel aux lumières de notre éminent ami Sardou lui-même, pour éclairer cette partie toute philosophique du débat. Vice-président de la commission des Auteurs dramatiques, au sein de laquelle, à très juste titre, sa réputation d'homme d'affaires consommé, et ses profondes connaissances en fait d'adaptation sont reconnues; mêlé enfin, je l'ai déjà dit, à cette importante discussion des traités que personne n'entend mieux que lui, c'est surtout lui qu'il faut citer, sous peine de manquer aux égards et à la gratitude qui lui sont dus.

Sur cette fameuse question de propriété littéraire, Sardou a-t-il une opinion?

On peut répondre tout de suite qu'il en a deux :

— Une pour ses confrères;

— Une pour l'étranger.

La première, toute esthétique, mais chez lui

Digitized by Google

non platonique, est déduite tout au long dans sa préface des *Pommes du voisin*, en réponse à l'accusation de plagiat qui lui était alors intentée par la Commission de la Société des gens de lettres.

Se fondant sur l'exemple de Molière « qui avait emprunté *l'Avare* de Plaute », et s'appuyant déjà sur le libéralisme des idées; il s'exprimait ainsi :

« Il ne me serait pas difficile, écrit-il, d'établir que le droit de l'auteur dramatique à s'inspirer des sujets traités avant lui sous une autre forme littéraire, *est consacré par l'usage de tous les temps.* »

« Je répéterais, une fois encore, ajoute-t-il, ce que j'ai déjà dit : que les plus grands maîtres de tous les temps *n'ont pas eu de procédé plus fréquent que celui de l'emprunt...* »

L'emprunt ici, c'était un roman.

Cette première opinion, également très considérable de l'auteur de *Divorçons* et d'*Odette* est restée son opinion pour la France.

L'autre a trait à l'exportation, et, ainsi qu'on va le voir, elle n'est pas moins absolue.

Dès qu'une œuvre est sortie de sa plume, bien et duement revêtue de sa marque d'estampille : toute adaptation de son sujet devient alors un délit pendable... Et voici comme il instrumente.

Dans le cas que nous citons : M. Mortimer, au-

Digitized by Google

teur anglais de mérite, et Directeur du *London Figaro*, a fait une pièce *tirée* de la *Papillonne*... Deux lettres adressées par Sardou (qui tenait à considérer ladite pièce comme *traduite*) au *Figaro* de Paris, et publiées dans le n° du 20 juin dernier, dénoncent ainsi le méfait.

« Marly, ce 16 juin 1881.

» Mon cher Magnard,

Un sieur Mortimer, profitant de ce que la *Papillonne* est imprimée, l'a traduite et fait jouer au Criterion Theater de Londres, sous le titre de *Butterfly Fever*, sans mon agrément, bien entendu. Le plus joli, c'est que l'affiche *ne porte même pas mon nom*. J'ai écrit à M. Wyndham, directeur de ce théâtre, pour protester et réclamer *mes droits*. M. Wyndham, qui était ici, l'année dernière, déblatérant contre la « piraterie anglaise » et nous proposant l'achat de nos pièces dans les prix doux, n'a pas daigné me répondre. J'ai adressé alors au *Daily News* une lettre qui dénonçait le fait à la Presse anglaise. M. Mortimer a essayé de répondre, mais il l'a fait *si piteusement* que le *Daily News* n'a pas jugé à propos de publier sa réplique.

J'écris de nouveau au journal anglais, et je prie le *Figaro* de vouloir bien insérer cette seconde lettre, car il ne s'agit pas de mon intérêt particulier, *mais de notre intérêt à tous*, et, la Presse anglaise ayant pris maintes fois la défense de nos droits *outrageusement méconnus en Angleterre*, il est bon que les jour-



Digitized by Google

nalistes de Londres se sentent appuyés dans cette campagne par leurs confrères de Paris.

Merci d'avance au *Figaro*, et à vous bonne poignée de main.

V. Sardou.

Voici, maintenant, le texte de la lettre que M. Sardou a adressée au *Daily News*:

Marly-le-Roi, ce 16 juin 1881

Monsieur le Rédacteur,

Je vois dans votre numéro du 15 courant que M. Mortimer vous a adressé, en réponse à ma lettre, un mémoire justificatif trop long pour être inséré. Les bonnes causes sont plus faciles à défendre. Si la sienne était moins mauvaise, M. Mortimer serait moins verbeux. On peut, du reste, apprécier toute sa plaidoirie par le peu que vous en citez.

M. Mortimer prétend que « je fais du sentiment ». Je cherche comment je pourrais « faire du sentiment » en criant : « Au voleur ! »

M. Mortimer dit aussi que, ma pièce n'ayant pas réussi au Théâtre-Français, il y a vingt ans, il avait le droit de se l'approprier en Angleterre. C'est mot à mot l'argument du pick-pocket, qui, surpris volant un mouchoir, alléguait pour sa justification que le mouchoir « était tout déchiré ».

M. Mortimer oublie d'ajouter que la *Papillonne*, qui n'avait pas réussi au Théâtre-Français, a obtenu beaucoup de succès au Gymnase, et que ce succès a invité M. Wyndham, — autre honnête homme !... — à

Digitized by Google

jouer, à son Criterion Theater, *Butterfly Fever*, par M. MORTIMER, c'est-à-dire, en français la *Papillonne*, par M. SARDOU.

Il ne manque plus à M. Mortimer, après avoir fait a ma pièce l'honneur de la signer, que de m'accuser de la lui avoir dérobée : je m'y attends !

Agréez, etc.

V. SARDOU.

Le style sent fort le bois vert, pour un académicien. Mais, s'il a ce petit défaut de ne point viser à l'atticisme, il a du moins la clarté. A cette façon de dire : « Tirez les premiers, Messieurs les Anglais, » on voit tout de suite que les intérêts de la France sont en bonnes mains, et que, en cette occurrence, notre tenant ne s'égare plus dans le brouillard des théories littéraires.

Dans le *Figaro* du 24 juin, M. Mortimer a répondu en établissant très clairement : que son *Butterfly Fever* « *n'était point du tout une traduction*, mais tout simplement une pièce FONDÉE sur *la Papillonne.* »

Il appuyait en outre carrément ses droits : sur les traités, sur la loi anglaise, et sur les précédents...

Ces preuves étant faites, l'incident fut clos alors par Victorien Sardou de la façon suivante :

Digitized by Google

Marly-le-Roi, ce 25 juin 1881.

Mon cher Prével,

Je ne ferai certes pas l'honneur à M. Mortimer de discuter avec lui le moment précis où il lui est permis de me dépouiller, grâce à *l'absurde traité de commerce* qui est censé protéger en Angleterre les droits des auteurs français.

Ma réclamation, d'ailleurs, n'a pas trait qu'à une question de vente et d'achat : elle a un autre caractère.

Je me suis plaint que M. Mortimer fît jouer au Criterion Theater une traduction exacte de la *Papillonne, sans que mon nom figurât sur l'affiche.*

Pour se justifier sur ce point, M. Mortimer n'avait qu'à expédier au *Figaro* une affiche du Criterion Theater, où mon nom fût imprimé. Le *Figaro* ne l'a pas reçue, et pour cause (1).

En voilà bien assez sur ce personnage qui s'étonne que je ne lui témoigne pas la déférence due aux honnêtes gens. — En somme, j'ai voulu dire aux Anglais : « — Voyez comme on est volé chez vous !... » et crier à tous mes confrères : « — Prenez garde aux Mortimer !... » — C'est fait.

Merci, et mille amitiés.

V. Sardou.

(1) Notre éminent confrère Sardou a pourtant aussi une seconde opinion sur ce point. Dans la préface plus haut relatée, il a démontré très victorieusement : « que l'on n'avait absolument *aucun droit* de le contraindre à citer le nom de Ch. de Bernard. — « Sur l'affiche du Palais-Royal ! s'écrie-t-il. Parlez-vous sérieusement?.. Mais vous auriez été les premiers à vous moquer de moi et des directeurs, s'ils avaient eu la folie d'y consentir !.. (Préface des *Pommes du voisin*.)

Digitized by Google

Prenons garde aux Mortimer !...

A ce : qui vive ! si crânement articulé, en juin dernier, je l'avoue, je me sentis tout heureux ; et, pourquoi ne le proclamerais-je pas ? tout fier d'être si bien défendu. Et défendu par notre vice-président de la Société des Auteurs, courant sus aux *pirates littéraires*, et tenant d'une main si ferme notre glorieux pavillon.

Prenons garde aux Mortimer ! me disais-je...

Et, un œil sur les Mortimer, un autre sur ma *Fiammina* (déjà deux fois adaptée là-bas), je me tenais prêt, guettant l'ennemi. Palpitant, mais rassuré par une aussi raide protection de mon droit..., — Sardou est là !.. me répétais-je...

Et, de fait : il y était !..

On se méprendrait extrêmement si l'on s'arrêtait aux seuls gros mots de cette correspondance instructive — « La piraterie anglaise... les voleurs, les pick-pockets, le directeur Wyndham, autre honnête homme... *Facit indignatio versum.* » (V. Sardou.)

En relisant aujourd'hui ces documents précieux, le trait acéré sur certaine lettre au Daily News, rédigée si *piteusement*, m'a fait sourire... (je ne dis pas pourquoi). Et ce mot : « les bonnes causes sont plus faciles à défendre... jeté au

Digitized by Google

« pick-pocket, surpris volant un mouchoir » et qui peint si bien l'embarras de l'audacieux adaptateur, brusquement saisi la main dans le sac... Et cet appel entraînant à la Presse anglaise ; l'adjurant: *au nom de notre intérêt à tous, au nom de nos droits outrageusement méconnus en Angleterre...*

Dans ce débat si hardi, on ne sait ce qu'on doit le plus honorer, ou l'éloquence de Sardou (proclamant, en France, son droit de prendre ce qu'il lui plaît, où il lui plaît), ou la simplicité de ces généreux fils d'Albion, discutant bravement avec lui, sur ces nettes revendications de notre propriété littéraire... « dont nos excellents confrères de la presse anglaise ont maintes fois pris la défense ».

Et lorsque notre champion s'écrie : Qu'il est dépouillé : « *Grâce à l'absurde traité de commerce qui est censé protéger, en Angleterre, les droits des auteurs français* », on devine vraiment tout de suite l'intérêt qu'il porte à toutes nos œuvres.

Prenons garde encore aux Mortimer pourtant !.. Nos traités ne sont point encore prêts. Et ils vont avoir précisément pour but de définir ce qui est, ou ce qui n'est pas, *à l'étranger*, coupable adaptation. En attendant, par l'exemple dans ses affaires, et par la parole dans le conseil, mêlant très habilement le philosophique au temporel,

Digitized by Google

Sardou nous instruit, généreusement du reste, sur les moyens de contrecarrer les ruses d'une déloyale concurrence; et, malgré cet *absurde traité de commerce*, il sait, d'ores et déjà, protéger son bien, en ne faisant point imprimer ses productions. Il y perd certainement *la vente des exemplaires;* mais l'exploitation en grand, comme il sait la poursuivre, compense ce léger déchet, ainsi qu'on va le voir pour sa dernière œuvre d'*Odette*.

Juste au lendemain de cette seconde représentation, où j'avais vu sa pièce, comme à mon ordinaire, j'arrivais déjeuner au restaurant d'Adolphe et Pellé, je trouvai l'heureux triomphateur en compagnie de M. Melchisedec et de M. Sellier de l'Opéra. M. Melchisedec étant le gendre de M. Michaëlis, un de nos plus célèbres agents de théâtre à l'étranger, après les compliments, la conversation fut bientôt toute technique, comme entre gens du métier. — Sardou a la voix belle, et, naturellement, il aime à s'entendre parler; trois de mes amis, qui étaient à quelques tables de nous, eurent par surcroît le très grand plaisir de l'entendre aussi, avec cet extrême intérêt qui s'attache à toute parole d'un auteur célèbre.

— Nous sommes volés de tous les côtés, disait Sardou; mais c'est parce que nous sommes des niais!...

Digitized by Google

Aussitôt qu'une de nos pièces paraît, les Anglais, les Allemands, les Américains n'ont qu'à l'acheter pour en faire tout de suite une contrefaçon, dans laquelle ils ajoutent des personnages inutiles ou grotesques... et la farce de l'adaptation est jouée... — Quant à moi, on ne m'y prend plus. J'ai trouvé le moyen de parer le coup... Voilà six ou sept ans que j'engage Dumas, Meilhac et Augier à s'en tirer comme moi : « — *Ne pas faire imprimer, tout est là !* — Les adaptateurs sont alors forcés de s'adresser à nous, pour avoir nos manuscrits... —Si j'avais toujours agi comme aujourd'hui, *j'aurais quinze cent mille francs de plus !...*

Et, joignant à sa démonstration une preuve immédiate des résultats déjà obtenus...

— Tenez, ajouta-t-il, tout à l'heure, Mayer, l'agent anglais, était chez moi, je le quitte. Nous venons de signer un traité, rien que pour l'Angleterre et l'Amérique, par lequel il m'a mis, *sur ma table, cinquante mille francs, que j'ai là, dans ma poche*, et que j'emporte tout de suite, parce que je ne suis à Paris qu'en camp volant. Vous voyez comme c'est limpide !

— Mais, pourtant, mon cher ami, lui dit M. Melchisedec, un peu versé dans les choses : une fois votre pièce littérale jouée à Londres, si on en fait tout de même des adaptations ?...

Digitized by Google

— Impossible! répondit Sardou, car j'ai trouvé aussi le moyen de déjouer leurs dernières roueries. Voici comment : — Mayer va tout de suite faire traduire ma pièce... *en y ajoutant une simple phrase de lui, n'importe laquelle, dans n'importe quelle scène...* De par ce fait, il devient mon collaborateur, et il signe *Odette* avec moi. La pièce représentée, si quelque indiscret se permet d'y toucher : — Halte-là! dira mon associé, je suis un des auteurs!... Or, comme en Angleterre la loi s'en mêle, nul ne peut plus broncher!... Voilà mon bouclier!..

Etant donné que les Anglais ont une loi qui protège la propriété littéraire des œuvres d'imagination, il fallait encore admirer cette pratique merveilleuse des affaires, alliée au talent du poète. Moi, j'en demeurai tout rêveur... Sauf ce petit inconvénient, pour un auteur un peu méticuleux, de faire signer son œuvre : en Angleterre, par un Anglais; en Prusse, par un Prussien... et ainsi de suite, je ne pus me défendre d'un sentiment tout particulier devant ce trait de génie. De toutes nouvelles idées sur la gloire me montaient au cerveau. En effet, j'étais frappé de la simplicité de cette invention autrement admirable que les miennes. — Je n'avais qu'à faire signer mes romans par d'excellents commis-voyageurs, en toute contrée



Digitized by Google

de la terre, lesquels, *devenus mes collaborateurs* par l'adjonction de quelques simples lignes de leur cru dans ma prose, et, par là même, intéressés à son débit, me verseraient leur drainage d'écus, de Marks, de schillings, de Thalers, de dollars, de roubles, de douros, de piastres, de roupies, de sapèques, de tomans...

O Hugo! O Musset, poètes immortels. O Sand! O grand Dumas! O Balzac! vous tous qu'on a tant traduits!.. Pour cette frivolité de ne voir que votre seul nom sur vos œuvres, vous avez perdu des millions!... L'idée était pourtant si simple.

En Angleterre : « *Hernani*, par MM. Mayer et Hugo. En Allemagne : « *Ruy Blas*, par MM. Schuhfliecker et Hugo. « *Il ne faut jurer de rien*, par MM. Mayer et Musset. *Mademoiselle de Belle-Isle*, par MM. Van Gobsek et Dumas, etc., etc.

Ma foi, moi, je l'avoue, enthousiasmé de cette conférence sur les avantages de la renommée internationale, je ne songeai plus... qu'à faire mon procès. — Aussi j'y reviens.

Comme on le voit, deux doctrines, également affermies dans leurs principes sont en présence et se combattent, même dans l'esprit de notre très éminent confrère.

Notre grande discussion philosophique et idéaliste

Digitized by Google

me paraissant à cette heure esquissée, élucidée qu'elle est déjà par la très grande autorité de mon adversaire lui-même, arrivons à la question d'*Odette*, objet de ce conflit.

## II

Devant un tribunal, il ne suffit pas qu'une adaptation soit publiquement reconnue, il faut encore que le corps du délit soit solidement constitué.

Dans cet autre ordre d'idées, c'est encore à l'auteur même de *Divorçons* et d'*Odette* qu'il nous faut recourir, pour soulever le voile trompeur qui dissimule une œuvre, en ayant l'air de la parer d'un agrément nouveau ; car nul n'entend le théâtre mieux que lui.

Dans cette même lettre célèbre intitulée : *Réponse à la Société des Gens de lettres*, préface des *Pommes du voisin*, s'adressant à Édouard Fournier, fort dur dans ses articles, après avoir enfin confondu ses accusateurs, en déclarant qu'il s'était empressé de s'acquitter avec Michel Lévy moyennant l'abandon du tiers de ses droits d'auteurs, notre éminent confrère

Digitized by Google

précisait en ces termes les *règles de l'adaptation*, qui ont fait de ce factum un document précieux :

« Mais, si j'étais cé que vous dites, concluait-il, messieurs de la Commission, qui n'osez pas me l'écrire, mais qui le proclamez partout, qui donc m'empêchait de prendre ce sujet à ma convenance, *de débaptiser les personnages, de changer le lieu de la scène, et de servir le tout comme de mon cru?*... On ne crierait pas davantage après moi ; j'y gagnerais tout juste le tiers de mes droits, et je défierais bien tous les membres de toutes les commissions de tous les gens de lettres du monde de me faire un procès dans ces conditions-là, et de le gagner...»

Le procédé est donc fort clair : *débaptiser les personnages, changer le lieu de la scène, servir le tout comme de son cru*... et, moyennant ces simples précautions utiles : gagner son procès.

Comme on le voit, si j'osais me servir d'une expression que l'académicien me reprocherait sans doute, *le truc est débiné*...

Pour ce qui nous intéresse, à ce point du débat, toute notre affaire est donc d'examiner si *Odette* est réellement une pièce originale, ou si, suivant *le truc*, elle ne serait qu'une œuvre d'adaptation, *débaptisant* les personnages et *changeant* le lieu.

Digitized by Google

Tout d'abord, il nous faut revenir sur la manière de l'auteur et sur les procédés qu'il emploie.

Tempérament très personnel et tout particulier, nous l'avons déjà dit, Sardou n'emprunte véritablement rien (cela, je me plais à le confesser) à la loi des trois unités, non plus qu'aux procédés de composition de Corneille, de Racine, de Molière, de Victor Hugo, d'Augier, de Sandeau, de Dumas; dramaturges classiques, qui, partant sur une idée de pièce, l'exposent, la développent; chaque scène et chaque personnage faisant corps avec le sujet, tout incident se rattachant à une intrigue serrée, marchant au dénouement... Le très spirituel auteur de *Divorçons* et d'*Odette*, il est devenu banal de le répéter, est par excellence, comme l'écrit Sarcey, l'*amuseur* de grand talent qui sait saisir dans l'air l'idée qui vole, le fait à la mode, le ridicule de la saison. Nul mieux que lui n'est habile à chiffonner ces riens, qui constituent ce qu'en littérature on pourrait appeler l'*Article-Paris*. Les plus jolies actrices figurent dans ses pièces pour dire trois mots; mais les exhibitions de toilettes sont là surtout toute une affaire, pour les couturiers en *vedette*, collaborateurs actifs du succès. Les trois premiers actes de toutes ses œuvres sont invariablement consacrés aux excentricités du jour. Sans



Digitized by Google

jamais s'embrouiller dans leurs ficelles, vingt personnages accessoires vont, viennent, entrent, sortent, s'asseoient, se lèvent, jouent ou dansent, s'offrent entre eux des bouquets, ou des coups de revolvers... Ce Kaléidoscope charmant mène, *invariablement* encore, à la fin d'un troisième acte où commence, alors, une action quelconque que va dénouer le quatrième.

On aurait certes mauvaise grâce à critiquer cette méthode. A un auteur qui sait si bien embellir tout ce qu'il touche, le public doit encore du retour. Mais le fait important c'est de dégager ici l'élément littéraire de l'élément industriel.

En toutes ses comédies, les exhibitions de tableaux de ce charmeur sans rival importent si peu à l'action finale, qu'il pourrait indifféremment prendre les trois premiers actes de l'une pour faire le commencement d'une autre. C'est comme un passe-partout propre à ouvrir toutes les portes. Cela s'adapte à tout sujet, à toute péripétie de la fin indispensable à toute pièce, et pourrait au besoin se jouer avec des *variantes*, selon le public, ou le lieu. Tout comme le dernier acte de *Nos intimes* est fait avec le *Discours de rentrée* de Rougemont, si, comme action d'*Odette*, à la fin de ses trois actes, l'éminent auteur voulait prendre l'action et les péripéties de la *Femme de Claude*, du *Supplice d'une femme*, du

Digitized by Google

*Mariage d'Olympe*, ou de *Froufrou*, pour les faire alterner avec l'action de *la Fiammina*, de deux jours l'un, il n'en serait ni plus ni moins. Ce ne serait que l'affaire d'un crochet; sans que les vingt acteurs, qui figurent dans toutes ces jolies bagatelles de la porte, eussent à désapprendre ou à retrancher une seule ligne de leurs rôles, pour toutes les scènes qu'ils ont jouées jusque-là. Cela peut aboutir tout droit à n'importe quel drame à effets de gens séparés, de femme adultère ou de mariage désuni, de mère sans entrailles ou de mère repentie... Ce qui doit constituer l'idée, le nœud, le dénouement nécessaires à toute œuvre théâtrale, n'est plus là, pour l'auteur, qu'un travail d'ingénieuse sélection. Et c'est ce que nous allons démontrer.

Une idée de pièce, nous l'avons déjà dit, c'est une idée de pièce... Et, quand on n'a pas d'idée de pièce, il est tout à fait impossible de faire une pièce.. A moins de recourir à celles du voisin.

Ce qui constitue l'idée : c'est une thèse à poser, à soutenir, à développer, au moyen d'épisodes tirés du fonds commun de nos passions humaines. Le plan général de l'œuvre se résume en un *argumentum* de quelques lignes qui expliquent la situation, du point de départ de l'action jusqu'à son dénouement.

Digitized by Google

Or, pour en revenir à nos moutons, l'identité de l'idée, du plan général et de l'*argumentum* de *la Fiammina* et d'*Odette*, est-elle suffisamment prouvée ?

Une analyse logique, technique et détaillée est ici en son lieu.

| | |
|---|---|
| L'idée de pièce, dans *la Fiammina*, c'est la situation de deux époux séparés, qui se retrouvent au bout de quinze ans ; ayant entre eux un fils qui croit que sa mère est morte. | L'idée de pièce, dans *Odette*, c'est la situation de deux époux séparés, qui se retrouvent au bout de quinze ans ; ayant entre eux une fille qui croit que sa mère est morte. |

L'exécution, ou la composition d'un ouvrage dramatique, consiste dans les trois points suivants :

L'exposition,
Le nœud,
Le dénouement.

L'exposition *article-Paris* d'*Odette* se monte et se démonte si bien à volonté que Weiss a pu dire « *que le prologue et le premier acte* pouvaient se supprimer, sans le moindre inconvénient pour la conduite du sujet...

C'est ce que nous allons faire toucher du doigt, en empruntant les comptes rendus.

## PROLOGUE D'ODETTE

« Odette rentre de l'Opéra, suivie, comme il est d'usage dans le monde, lorsqu'un mari est absent, de

Digitized by Google

quelques messieurs qu'elle ramène, à cette seule fin : de renvoyer, *ostensiblement devant eux*, son amant, qui va revenir par la porte secrète, à l'aide d'une clé du jardin. Tout naturellement elle se retire, laissant ces messieurs tout seuls dans son salon, et l'on apprend, par leur causerie, qu'Odette est, et a toujours été (ce qui se voit) une personne fort légère, que le comte de Clermont a commis la faute d'épouser, malgré son frère le général. Là-dessus, désertant par hasard la bâtisse de son château, pour faire une heureuse surprise à sa femme, le comte survient avec son frère. Il ne paraît nullement étonné, du reste, de trouver deux messieurs solitaires, devisant chez lui à deux heures du matin. Son frère, le rude et austère général, n'en est pas plus interloqué... Pendant un échange des nouvelles du jour, à l'arrivée du maître, comme dans toute maison économe et bien tenue, malgré la présence des invités, les valets ont éteint les lumières... et ces messieurs dialoguent à peu près dans la nuit, lorsque tout à coup, un grattement se fait entendre *derrière la porte secrète*... C'est l'amant qui entre, *naturellement sans voir personne*... Le mari lui saute à la gorge... — C'est bien ! à vos ordres, Monsieur !

» L'amant déconcerté s'en retourne par le jardin, puisqu'il en a la clé.

Digitized by Google

» Le comte, que n'embarrassent nullement des étrangers, dans l'arrangement de cette petite affaire de ménage, appelle la gouvernante, qui, malgré l'heure avancée, se trouve toute prête à déménager son élève endormie, qu'on la voit transporter à l'instant chez le général. M. de Clermont se dirige alors vers la chambre à coucher de sa femme... Odette, qui avait, paraît-il, tout à fait oublié ses hôtes, entendant enfin quelque bruit, ouvre justement sa porte ; mais comme, par malheur, la rampe baissée fait la nuit, elle se jette étourdiment dans les bras de son mari... avec des paroles d'amour qu'elle croit adresser à son amant... Scène...Parade, le rude général, à cheval sur l'honneur, tombe sur un fauteuil... Le rideau tombe aussi. »

En ce clair résumé que je recueille, en partie, chez un de nos critiques, il ne m'appartient pas de consigner les inconséquences d'Odette, qui « du matin jusqu'au soir, ou même plus tard encore, pouvant aller chez son amant ; sans danger, sans, témoins, sans courir aucun risque d'être trahie par ses gens ; préfère s'exposer, dans son hôtel même, à une de ces fâcheuses surprises, sous le toit conjugal, que certains retours subits... »

Ce qu'il importe de relever de cette aventure, c'est que, comme élément de pièce, ce prologue

Digitized by Google

veut dire que le comte et la comtesse de Clermont se sont séparés.

## ACTE PREMIER

La scène se passe à Nice, quinze ans après. Comme il faut reprendre à nouveau la situation des héros de ce drame, Philippe (Berton) témoin de la scène du prologue, et nouvellement marié, raconte à sa jeune femme, ravie de leur voyage de noce, les événements déjà connus, qu'il résume dans une exposition si lucide et si complète que, pour les théâtres de province qui joueraient la pièce le même jour que *Monte-Cristo*, le prologue d'*Odette* (comme l'a fort bien fait remarquer Weiss), peut être carrément supprimé, sans que la trame lumineuse de l'intrigue y perde un atome de sa clarté. Berton Philippe révèle à Mlle Lody la terrible explication qui a foudroyé le général, hélas ! mort pendant l'entr'acte. « Le comte de Clermont s'est battu pour étouffer le scandale. Odette s'en est allée courir le monde... » Mais, par un hasard tout à fait imprévu, elle se trouve en ce moment à Nice ; ainsi qu'on l'apprend de Béchamel Dieudonné, qui vient agrémenter le récit par ses racontars de blasé, sur *ce séjour de poitrinaires*, ses villas de carton, ses palmiers de fer-blanc...

Digitized by Google

Arrive alors le comte de Clermont avec sa fille, Bérengère... qui, tout d'une haleine, explique en entrant le caractère de son père et le sien, par la touchante histoire de son enfance... Resté seul avec ces amis, qui savent tous ses malheurs, le comte s'épanche. — Scène *des trois hommes*, sur la question sociale : Les inconvénients de la séparation.

Il interroge, et les amis lui apprennent aimablement : qu'Odette fait les beaux soirs des tripots avec un mauvais sujet, véritable chevalier d'industrie ; lequel, du reste, par un coup de théâtre absolument le même que l'entrée de lord Dudley, (page 28 de *la Fiammina*) survient, devant le père et la fille qu'il ne connaît pas, pour demander à Berton un échange de tickets des fenêtres louées pour les *curiandoli*. — Sur cet effet de scène, le comte, Berton et Dieudonné décident qu'ils iront en calèche... Le rideau tombe.

Quels que soient la grâce des toilettes, les mots heureux sur Nice, son carnaval, le pittoresque des dominos lilas, et toutes les habiletés de l'éminent auteur de ce tableau charmant, à ce moment de la pièce, il ne ressort que ce seul fait : à savoir que, au point de vue du sujet, le prologue et cet acte aboutissent à cette simple exposition :

« Le comte et la comtesse de Clermont sont sépa-

Digitized by Google

rés depuis quinze ans. Ils se trouvent à Nice. Ils vont se rencontrer. »

Que les dominos soient roses, ou qu'ils soient supprimés, que le carnaval et les *curiandoli* soient remplacés par une promenade en bateau, avec *costumes marins* pour les dames, que les scènes soient transposées au hasard dans un ordre inverse, ce qui tient à la pièce, à l'action, se compose uniquement de *deux* scènes, plaquées dans les trompe-l'œil, qui reproduisent identiquement l'exposition et la situation du premier acte de *la Fiammina*.

EXPOSITION DU
PREMIER ACTE DE
LA FIAMMINA

Daniel Lambert a élevé son fils, qu'il adore, en lui laissant croire que sa mère était morte. Henri retrace le souvenir des tendresses dont son père a entouré son berceau... ce qu'il résume en l'appelant : « Ma mère. »

Henri aime la fille de leur ami Duchâteau; mais l'arrivée de la Fiammina devient un obstacle à l'accomplissement d'un mariage projeté.

EXPOSITION DU
PREMIER ACTE
D'ODETTE

Le comte de Clermont a élevé sa fille, qu'il adore, en lui laissant croire que sa mère était morte. Bérengère retrace le souvenir des tendresses dont son père a entouré son berceau... Ce qu'elle résume en l'appelant: « Maman. »

Bérengère aime le fils de leur amie, Mme de Méryan; mais l'arrivée d'Odette devient un obstacle à l'accomplissement d'un mariage projeté.



Digitized by Google

## ACTE SECOND (Troisième Tableau)

La maison du docteur Oliva n'ayant absolument aucun rapport avec la pièce, il serait inutile de suivre ce très brillant remplissage dans tous ses détails. — *C'est l'acte des toilettes.*— Les comparses, la figuration des plus jolies actrices de la troupe, faisant assaut de parures, et sortant leurs écrins ; le défilé des types grotesques de tous genres, expliqués par Frontin-Narcisse à Béchamel, comme en un spirituel tableau de revue... La baronne étrangère, la vieille cocotte retraitée, l'Espagnol intrus, chamarré de plaques et de cordons qui dit : — « Yo m'en vas !... » quand on le met à la porte ; le ménage commerçant de la rue Saint-Denis... Ce divertissement n'est qu'un ravissant intermède, pour occuper le tapis, jusqu'au moment psychologique qui doit enfin aborder le sujet de la pièce. Deux seules scènes de tout cet acte tiennent à l'action.

1° La scène de Philippe et d'Odette, qui sert à dévoiler les tristesses, les amertumes, les regrets de la mère oublieuse et de la femme égarée... (*Fiam.* pages 73 à 80). Philippe, qui est avec le comte dans un théâtre *tout voisin,* vient apprendre à Odette que son mari est à Nice. Le

Digitized by Google

comte sait tout ; et, pendant un entr'acte, il envoie proposer à sa femme de quitter la France, en y laissant son nom... Odette renvoie Berton se promener. Il y va... Suit l'horrible esclandre, et l'exécution de l'amant de la comtesse, trichant au jeu...

2° Scène d'Odette et du comte de Clermont. Le précipice est ouvert devant la femme coupable.

Restée seule : — Qui me sauvera ? s'écrie-t-elle accablée.

— Moi ! dit le mari vengeur, qui, profitant d'un autre entr'acte, tombe à son tour, sans invitation, à la soirée du docteur Oliva, moment très propice pour une explication d'affaires aussi sérieuse.

Trois tableaux sont joués, sans autre résultat que ce simple fait d'exposition, à savoir :

« Le comte et la comtesse de Clermont séparés, se retrouvent au bout de quinze ans... »

Inutile d'essayer de détourner l'attention sur les trompe-l'œil habilement employés jusque-là. Le prologue n'est qu'un épisode détaché, le carnaval de Nice un hors-d'œuvre charmant, les personnages interlopes, les scandales de tripots, les expulsions de grecs... tout cela n'est que ce fonds d'accessoires que l'auteur sait si bien manœuvrer dans toutes ses productions...

Digitized by Google

— *Débaptiser les personnages, et changer le lieu...* » a dit lui-même le prestigieux auteur de *Divorçons.*

Le fait, c'est que, de par la plus stricte analyse de ce qui constitue le théâtre, les trois premiers tableaux d'*Odette* n'ont fait que tourner, retourner et allonger ce simple fait d'exposition :

« Le comte et la comtesse de Clermont sont séparés, et ils se retrouvent après quinze ans. »

Que cette exposition soit racontée en une seule scène, au début de ma pièce, ou répétée en trois scènes noyées dans les trois premiers actes de mon éminent confrère, le masque tombe dès qu'il lui faut enfin en venir à un sujet.

Or, une fois dans l'action réduite à ses seuls acteurs, il n'y a, dans *Odette*, absolument aucun autre sujet de pièce que le sujet de *la Fiammina*, purement et simplement emprunté. Les personnages *débaptisés* ne peuvent plus être déguisés. Le même père, ayant élevé un enfant, que la même mère coupable n'a jamais revu. Le même instant précis d'un mariage... que l'arrivée de ladite mère vient rompre, pour les mêmes causes, identiquement développées dans les deux ouvrages. Dès les premiers mots de cette scène du comte de Clermont et d'Odette, qui aborde forcément la fable du drame : comme l'a écrit Sarcey, le public n'a eu qu'un cri : « C'est *la Fiammina!...*

Digitized by Google

En effet, dès cet instant, plus d'ambages, plus de détours, plus de longueurs inutiles. Après trois actes *d'alibi*, le nœud de la pièce d'*Odette*, c'est le nœud de *la Fiammina*. L'action pathétique qui va se jouer : c'est l'action de *la Fiammina*, dont les situations capitales vont être ramassées en trois scènes, copiant, *un à un*, les mêmes effets, pour en arriver au même dénouement. Il suffit de reprendre ici les citations textuelles, contenues dans ma première lettre à Sardou, pour réduire à néant toutes ces allégations puériles, qui essayent d'invoquer les hasards d'une rencontre d'inspiration sur un même sujet, tout accidentellement choisi.

L'argumentum d'*Odette*, c'est, mot à mot, l'argumentum de *la Fiammina*.

Le nœud de la pièce dans *Odette*, c'est la scène du mari et de la femme, se retrouvant après quinze ans.

Or, jusqu'ici, que l'on me permette cette image bizarre; en supposant possible de soumettre *Odette* à l'opération d'affinage d'un crible, qui, laissant passer toutes les scories inutiles, ne retiendrait que les personnages et les scènes *qui constituent la pièce* et forment son sujet, voici ce qui nous resterait :

1° Scène de Philippe (Berton) et de Juliette,



Digitized by Google

(Mlle Lody) au lever du rideau du premier acte, à Nice. Laquelle scène est l'explication du sujet de la pièce. (*Fiam.* pages 36 et 37.)

2° Scène de l'entrée du comte de Clermont et de sa fille, qui raconte son enfance, et les soins *maternels* dont son père l'a entourée, et qui dit : « Merci maman. » (*Fiam.* page 38 et *passim.*)

3° Entrée de l'amant d'Odette, venant faire un échange de tickets... (*Fiam.* page 28.)

4° Au second acte (troisième tableau), scène d'Odette et de Philippe. (*Fiam.* pages 74, 75, 76.)

En dehors de ces quatre scènes, unique trame de la fable, et qui toutes quatre se retrouvent dans *la Fiammina*, il n'est point un seul des accessoires nombreux placés dans *Odette* qui puissent, *de près ou de loin, se rattacher à l'action.*

C'est en vain que l'auteur invoquerait les différences de formes, ou la longueur de ses scènes. Que la scène du comte et d'Odette, *qui constitue le nœud,* à la fin du troisième acte, ait un plus grand développement que la mienne, elle est fondée sur la même thèse, sur le même débat : la même mère rejetant sa faute sur son mari, en l'accusant de l'avoir séparée de son enfant.

Digitized by Google

## LA FIAMMINA

—

DANIEL. — Je ne pouvais plus pardonner, il était trop tard.

LA FIAMMINA. — L'épouse ne peut vous reprocher votre sévérité, je le sais, mais la mère?.. la mère avait au moins le droit de voir son enfant.

DANIEL. — Quand je vous revis, vous aviez perdu ce droit. Vous aviez d'autres liens, que mon fils ne devait pas connaître, par respect pour vous-même.

LA FIAMMINA. — Oui, mais n'a-t-il pas appris à me maudire?

DANIEL. — Non, j'ai voulu qu'il gardât pur le souvenir de sa mère. Il la croyait morte, puisqu'il ne l'avait jamais vue.

## ODETTE

—

LE COMTE.—Ah! comme j'aurais dû vous tuer!

ODETTE.—L'épouse, peut-être, mais la mère?... Vous n'en aviez pas le droit. C'est vous qui m'avez défendu d'être mère!.. Qui donc m'a, la nuit, dérobé cette enfant?

LE COMTE. — Fallait-il aussi la confier aux soins de votre amant?... Vous ai-je défendu de la voir?...

ODETTE. — Ah! oui, chez une autre, en visite... Et pour la confier aux soins d'une bonne... et lui apprendre à me mépriser, à me haïr?

LE COMTE. — Non, elle vous croit morte.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| LA FIAMMINA. — Quels que soient mes torts envers vous, je veux voir mon fils, je le veux ! | ODETTE. — Je ne demande plus, j'exige ! — Je vous somme de me laisser voir ma fille ! |

Quels que soient les éclats de colère, le cynisme de la femme et la longue discussion des faits de ménage, dans la scène d'Odette, la scène d'Odette reproduit le thème exact de *la Fiammina*. C'est identiquement le même fonds, ce sont les mêmes sentiments, les mêmes passions, les mêmes intérêts qui sont en jeu, et qui vont aboutir à la même conversion.

Le dénouement, dans *Odette*, est amené par des scènes et par des effets de théâtre déjà suffisamment détaillés dans ma première lettre, et qui se trouvent pages 81, 82, 106, 107, 108, 114 et 115 de *la Fiammina*.

Tels sont les faits prouvés, patents, indéniables.

Les défenseurs déclarés de Sardou, se cantonnant dans leur haute appréciation, toute philosophique, des droits de la Propriété littéraire, sont accablants à ce point de vue du plagiat.

Voici ce qu'ils écrivent :

« Quel est celui de nous qui, le soir de la première représentation, ne s'est écrié : « Tiens : c'est la donnée de *la Fiammina* » (Sarcey.)

(*Le Temps*, 5 décembre.)

Digitized by Google

« — M. Sardou m'a pillé ma *Fiammina* » s'écrie M. Mario Uchard. — Je viens de relire *la Fiammina*... Savez-vous que M. Mario Uchard a raison ! (Weiss.)

(*Le Figaro* 16 décembre.)

— Hé! certes (*la Fiammina* et *Odette*), c'est bien le même sujet!.. Il y a, de plus, des développements tout à fait analogues, comme il arrive quand on part d'un point de départ commun, et même des rencontres de mots... Si j'avais à juger ce procès, je dirais qu'incontestablement M. Sardou a refait *la Fiammina*. (Fouquier.)

(*Le XIX*e *Siècle*, 15 décembre.)

Abstraction faite des réserves contenues dans ces trois articles, sur les libres franchises du plagiat, est-ce assez clair, assez net, assez précis?

Abordons maintenant la discussion de ces principes, ou de ces théories littéraires qu'il n'est plus permis d'éluder, et dont il importe de préciser la valeur en face de la loi.

— « Il y avait cinquante mille francs à gagner avec les débris de *la Fiammina*, a écrit Sarcey.

Sur ce mot qui résume si bien le cas de Sardou, Alphonse Daudet (à qui j'adresse ici mes vifs compliments, sans le connaître) a fait l'article suivant en un de ses remarquables feuilletons du lundi.

Il n'en faut point passer un mot, ne fût-ce que pour admirer la langue qu'il y parle.

Digitized by Google

« J'attribuais l'autre jour la détresse intellectuelle de nos théâtres à l'incapacité des directeurs, à leurs préoccupations exclusivement marchandes ; mais la critique est encore plus coupable. Je n'en veux pour preuve que le dernier feuilleton de Sarcey sur *Odette* et l'admirable sang-froid de sa réponse aux accusations portées contre la pièce de Sardou. « On le chicane dit-il, sur les emprunts qu'il a faits ; on rappelle que telle scène vient de *Miss Multon*, telle situation de *la Fiammina*... Eh! bon Dieu, qu'est-ce que cela fait ? Que m'importe, à moi, public, que la pièce qui m'amène vienne de Chaillot ou de Pontoise ?... Sardou est un emprunteur, soit. Mais il faut croire que cela n'est déjà pas si facile d'emprunter, puisque ni vous ni moi ne le faisons... »

L'écrivain qui a signé ces lignes tient le premier rang parmi nos critiques dramatiques. Il le doit à un labeur acharné, consciencieux, à la solidité et à la droiture de son esprit, surtout à la joie singulière que lui apporte encore aujourd'hui ce métier de chroniqueur théâtral, depuis si longtemps qu'il l'exerce. Sarcey aime le théâtre comme il l'aimait à dix-huit ans; il s'y amuse en normalien, en potache, même il retourne voir les pièces. Aussi s'entend-il à les raconter, à débrouiller les complications de leurs malices les mieux enchevêtrées, à nous montrer l'envers d'un canevas plein de nœuds, de fils rompus, de ficelles en pa-

Digitized by Google

quet. Par tout cela, par l'assiduité de ses leçons, sa connaissance de la technique et du personnel des théâtres, il s'impose au public, aux comédiens, aux directeurs, à ses confrères. Bon nombre de critiques, gens à courte vue, privés de diagnostic et d'idées personnelles, se font une opinion avec sa lippe ou son sourire des soirs de première, le suivent dans les couloirs, l'entourent, prennent son mot d'ordre :

Eh! bien, cette fois, il est joli le mot d'ordre!.

« Comment, il y avait une pièce à faire avec les débris de *Miss Multon* et *la Fiammina*, une pièce qui pouvait avoir cent représentations et rapporter cent mille francs, et vous ne l'auriez pas faite : vous êtes des idiots, mes amis ! »

« Sardou est un emprunteur soit !... mais puisque sa pièce fait de l'argent, qu'importe qu'elle vienne de Chaillot ou de Pontoise. »

C'est la théorie des gens de théâtre, étrangers pour la plupart à toute préoccupation littéraire, mais étrangers à un point qu'on ne saurait croire, quand on ne les a pas approchés. Je me rappellerai toujours ma stupéfaction à un dîner d'auteurs dramatiques — et des fameux — où je fus invité, il y a deux ou trois ans. Jamais je ne me suis senti aussi gêné. On ne parlait que de recettes, tantièmes, droits d'auteur, droits de billets, lecture de rapport, séances, commissions... Pas une de ces bonnes-causeries de métier comme nous en avons entre gens de lettres, pas un de ces regards sur le comique des hommes et la tristesse de la vie, pas

Digitized by Google

un de ces mots qui bousculent une table, font danser le vin dans les carafes et monter la flamme des bougies. Rien... des chiffres. Je n'en revenais pas. Il me semblait que je dînais avec le Conseil d'administration de quelque grande Compagnie ; des Parisiens corrects, éduqués et sans lecture, la face grave, l'œil farceur, et des rides de gens de Bourse. Le fait est qu'à peu d'exceptions près, tout ce monde du théâtre c'est le monde des affaires. On n'y travaille pas, on opère, on spécule, on négocie au comptant. Il y a une cote des valeurs chez Péragallo ; des hausses, des baisses, un mouvement de marché où la littérature n'est pas admise.

Jusqu'à ce jour cependant, à défaut de conscience artistique, la peur des journaux et de la critique tenait tout ce trafic en bride. Mais, du moment que la critique renonce et que les gendarmes entrent dans le rond, attendez-vous à en voir de belles.

On ne se donnera plus la peine de démarquer ; on imitait, on traduira... Ceux qui empruntaient voleront !.. Et le public sera le dernier à s'en plaindre.

En effet, qu'est-ce que je demande, moi, public? Avant tout à ne pas me fatiguer. Le matin encore, je suis frais, dispos ; mais le soir, quand j'arrive au théâtre, j'ai le poids de toute ma journée sur le dos, la tête vide, sans mémoire, incapable d'attention, j'aime les redites, le déjà vu, les choses sur lesquelles j'ai mon idée faite et qui ne me mettent pas l'esprit en perplexité. — De Chaillot ou de Pontoise, peu m'importe ! Quoique, au fond, je préfère

Digitized by Google

Chaillot, parce que c'est plus connu. Et quelle fierté de pouvoir se dire : « M. Sarcey est de mon avis !...

Eh ! bien, soit ! Sarcey fait loi, acceptons son Code. Mais qu'il reste convenu, une fois pour toutes, que le théâtre et la littérature sont choses absolument distinctes. Gens de lettres et gens de théâtre. Et plus rien de commun entre nos deux professions...

D'un côté le métier facile, de causerie plutôt que d'écriture, une sorte de littérature debout, improvisant à l'avant-scène, sans invention, *sans effort ni scrupule, d'un idéal juste aussi large que les feuilles d'émargement de l'agence Péragallo ;* toutes les veuleries de la collaboration, toutes les complaisances du reportage, et les soupers, et la godaille, le désheurement frénétique d'une existence de joueur.

De l'autre côté, le travail acharné, réfléchi, solitaire; l'effort stérile ou glorieux, mais d'ambition toujours plus hardie et plus haute.

Au théâtre, la convention de tout, du style, du sentiment, fausses mœurs, fausses audaces, la même pièce *qui revient du clichage*, fatiguée, sans empreinte, et qui fait, chaque fois, plus de plaisir; pour le livre, au contraire, l'étude de la vie, les recherches incessantes et fécondes, de mots, d'idées, le besoin d'être vrai et de rester artiste ; d'habiller la phrase sans l'endimancher, sans que la peur de se salir l'empêche de jouer, de se rouler, de se garder naturelle et souple, et c'est à cela surtout que le sang de nos veines s'épuise.

Je sais bien, parbleu ! que nous avons aussi nos



Digitized by Google

emprunteurs et nos pillards en littérature ; mais ceux-là sont connus, montrés au doigt, et nous n'en sommes pas encore à dire : « Eh ! bon Dieu, qu'est-ce que ça fait ? »

ALPHONSE DAUDET.

A son tour, M. Jacques Lozère a écrit les lignes suivantes :

« *Odette* est bien la fille de *la Fiammina* et, adaptée par le plus parisien des Quarante, elle a beau paraître attifée de costumes à la mode, étriqués et pimpants, ce n'est plus seulement de profil qu'elle ressemble à sa mère.

» Si l'on excuse les singulières libertés d'en haut, on a raison, en effet, de dédaigner les brigandages d'en bas. S'il est permis de gagner cinquante mille francs avec des idées, des mots, des situations spirituellement dérobées : pourquoi refuser cinq ou dix louis aux escrocs qui volent des pages entières ?

» En notre temps de classifications littéraires. M. Sardou, lui aussi, est devenu chef d'école. Il peut renier ses disciples et vouloir couper cette queue, le troupeau suit le maître, et, dans la presse imprudemment prise pour juge, il y a des gueux et des humbles qui ne se découvrent pas devant le roi des arrangeurs. »

JACQUES LOZÈRE.

Comme partageant cette opinion et cette appréciation du plagiat, il faut surtout citer Auguste

Digitized by Google

Vitu, dont la très grande autorité est depuis longtemps reconnue. Peu d'érudits de pareille trempe sur les choses de théâtre et de presse ont creusé, comme lui, les questions de propriété littéraire. Plusieurs fois président de la Société des Gens de lettres, mêlé aux débats de la loi de 1866, sa profonde compétence est presque sans égale.

Selon Vitu, *autre ami de Sardou*, les principes émis par les partisans des libres franchises de l'emprunt ne sont point soutenables. Pour lui les droits d'un auteur sur son œuvre ne sauraient être discutés !

Enfin, depuis lors, au point de vue contraire et philosophique des imitations, M. Brunetière, mon collègue à la *Revue des Deux-Mondes*, délaissant en artiste le côté industriel que Sardou appelle, chez les Anglais, la « Piraterie littéraire » et prenant le ton de très haut a, d'autre part aussi, revendiqué *les franchises* dans la *Revue*, en appuyant d'illustres exemples « *les droits du poète sur toute œuvre*, d'où qu'elle vienne et quel qu'en soit le premier inventeur. » De cette plume habile aux critiques littéraires, M. Brunetière a énuméré les chefs-d'œuvre tirés de quelque ébauche naïve, d'un conte ou d'une nouvelle, naissant sous la main du génie et prenant à travers les âges la forme

Digitized by Google

d'un drame immortel... Il a cité Gœthe, s'emparant de la légende populaire du docteur Faust; et Molière « qui fut *aussi*, dit-il, un grand et habile picoreur, ou qui, du moins, en eut, en son temps, la réputation », Molière empruntant sans façons : *l'Avare*, *l'Amphytrion*, *l'École des femmes*... puis Shakespeare, prenant *Troilus et Cressida*, de Chaucer, qui le tenait de Boccace; et *Roméo et Juliette*, d'une *Novella* de Bandello...

Pourtant, en s'élevant aux nobles et pures régions de l'esthétique, en son essor de philosophe et de critique, M. Brunetière n'a-t-il pas un peu dédaigné ce côté créateur qui serait, après tout, peut-être bien aussi pour quelque chose dans l'invention d'une grande œuvre? — N'a-t-il pas oublié, par-dessus tout, la question de temps, dans ce superbe plaidoyer pour les franchises de la pensée humaine?

Autres temps, autres mœurs littéraires! pourrait-on lui dire.

Certes il est tout acquis que, contre Molière: ni Térence, ni Plaute n'ont jamais réclamé.

Mais, si Shakespeare faisait *Roméo et Juliette* « *de notre temps* », et que son confrère Sardou, jaloux de lui donner quelque regain de gloire, lui empruntât son drame pour « *y ajouter des ailes* » (comme dit élégamment Montégut), M. Brunetière est-il bien

Digitized by Google

certain que Shakespeare ne réclamerait point un peu contre ces droits du génie de Sardou de lui remplumer son œuvre?

Et si, par surcroît, Bandello, édité chez Lévy, survenait dans le débat, comme les héritiers de Ch. de Bernard à propos des *Pommes du Voisin*, pour réclamer contre ce trop libre vol de sa *Novella*, M. Brunetière ne pense-t-il pas « qu'un juste petit procès contre Shakespeare et Sardou résumerait, à nouveau, cette question de sublime remplumage, sous un tout autre point de vue que le sien? »

N'est-il pas évident enfin que, si Shakespeare, *contemporain*, eût remplacé M. Mortimer pour ajouter des ailes à la *Papillonne*, notre éminent confrère Sardou eût traité son confrère Shakespeare de même façon très verte, dans le *Figaro* du 20 juin 1881?

Certes oui, rien n'est plus beau, rien n'est plus grand que ce merveilleux don du talent qui, comme l'enchanteur, sait faire naître des fleurs sous ses pas, et changer en semis de perles les cailloux du chemin! Certes, comme le remarque Sarcey, il faut savoir gré à Sardou, dans le seul cours d'une année, d'ajouter des ailes à *Brutus lâche César* et à *la Fiammina*...

Il ne faut, pour preuve du profit apporté au fonds commun de l'intelligence humaine, que ce simple entrefilet du *Figaro*, envoyé de Monaco par dépêche :

Digitized by Google

THÉATRE DU CASINO DE MONACO

La première représentation de *Divorçons* a pu avoir lieu avec le consentement de l'auteur. M. Sardou, après avoir beaucoup marchandé, a bien voulu se contenter de vingt-cinq napoléons pour ses droits d'auteur, pour chaque représentation, plus *vingt-cinq francs de commission, en dehors*, pour son agent dramatique.

M. Sardou tenait particulièrement aux cinq pour cent supplémentaires, et il aurait volontiers dit : « Voilà comment on meurt pour vingt-cinq francs! »

L'Académie française a aussi ses héros. *Le Figaro*, 17 janv.

« DES AILES ! DES AILES ! DES AILES !.. » (*V. Sardou.*)

Mais, si beau et si grand que soit cet honneur de contribuer à la gloire de son siècle, tout en admirant les généreux principes de mes adversaires, il me faut bien rabaisser le débat aux préjugés de notre triste temps. Ne fût-ce que pour faire, une bonne fois, consacrer ces droits superbes auxquels prétend l'auteur d'*Odette* sur les productions contemporaines; il me faut bien ramener notre affaire à cette malencontreuse loi de la propriété littéraire, désagréablement plantée là comme un obstacle, et qui, souvent déjà, a gêné notre éminent confrère Sardou lui-même, dans sa mission *d'ajouteur d'ailes*... qui le trouble encore aujourd'hui, à propos de cette singulière rencontre de sujet de ses deux dernières œuvres, avec *Brutus lâche César*

Digitized by Google

et avec ma *Fiammina*... La question est soulevée, il faut enfin qu'elle soit tranchée, ne fût-ce que par un acte solennel: déclarant que cette déplorable loi ne sera plus appliquée... Ce qui permettra à notre si fécond amuseur de signer désormais trois traités tous les ans. Tout le monde y gagnera... lui aussi.

## III

Or, les entraves de cette loi fâcheuse, dont, par une autre bizarre rencontre, en sa qualité de vice-président de la Société des Auteurs dramatiques, mon éminent confrère Sardou se trouve précisément le gardien, les voici :

J'ouvre l'ouvrage d'un jurisconsulte très estimé, et tout spécial sur la matière, lequel ouvrage porte ce titre : *Traité de la propriété littéraire*. POUILLET.

### JURISPRUDENCE

« — Il a été jugé qu'il y a contrefaçon dans le » fait d'emprunter à un ouvrage déjà publié son » sujet, son plan général, et le développement de » ses épisodes... »

— Mais mes trois premiers actes diffèrent des vôtres !... dit Sardou...

Je reprends le traité sur la propriété littéraire.

Digitized by Google

« 466. — Il est de toute évidence que la pro-
» tection de la loi s'étend sur l'ouvrage tout entier,
» et dès lors, le protège dans toutes ses parties.
» C'est un principe de bon sens avant d'être un
» principe de droit. Il s'ensuit que la contrefaçon
» partielle est un délit au même titre que la contre-
» façon totale, ainsi qu'il résulte des mots : *en en-*
» *tier, ou en partie*, qui sont écrits dans l'article
» 425 du Code pénal.

» 468. — La contrefaçon totale se définit d'elle-
» même, et consiste dans la reproduction identique,
» dans l'usurpation brutale de l'œuvre originale ; la
» contrefaçon totale, suivant l'expression de M. Gas-
» tambide, c'est la spoliation dans toute son effron-
» terie. Il se peut pourtant que la spoliation *se*
» *déguise, se dissimule, que le contrefacteur mette*
» *un masque*. Par exemple, il peut avoir reproduit
» le texte ou le plan à peu près intégral d'un ou-
» vrage original ; mais *l'avoir divisé, coupé, noyé,*
» *pour ainsi dire, dans un ouvrage de plus longue*
» *haleine*, de telle sorte que les diverses parties *ne*
» *forment plus un tout continu, et soient au con-*
» *traire séparées les unes des autres* ; c'est là incon-
» testablement une contrefaçon. Qu'importe l'ab-
» sorption du plus petit ouvrage dans le plus
» grand ?... (*Divorçons* ne me regarde pas). « Une
» petite propriété, dit M. Renouard, est aussi sa-
» crée qu'une grande et doit trouver la même
» protection. *Le fait d'avoir intercalé des parties*
» *originales entre les parties imitées ou copiées,*

Digitized by Google

» *n'empêche pas qu'il y ait emprunt de l'œuvre tout* » *entière.* — Est-ce que celui qui, ayant volé de » l'argent, le mêle avec son propre argent, cesse » pour cela d'être un voleur?

## JURISPRUDENCE

« 469. — Il a été jugé que des changements ne » sont pas exclusifs de contrefaçon, quand il est » constant qu'il y a eu copie d'une œuvre origi- » nale.

» 467. — Il a été jugé :

» 1° Qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'il y ait » contrefaçon que l'on ait eu recours au procédé » de surmoulage; la contrefaçon existe toutes les » fois qu'il y a imitation assez parfaite pour » établir une concurrence commerciale.

» 2° Que la contrefaçon *partielle* est punie par » la loi aussi bien que la contrefaçon intégrale.

» 3° Que le délit de contrefaçon existe, non seu- » lement lorsque l'œuvre d'art a été servilement » reproduite dans toutes ses parties, *mais encore* » *lorsque la reproduction n'a été que partielle et* » *a porté sur les parties essentielles de l'œuvre qui* » *lui imprimaient son originalité.* »

A coup sûr cette loi est fort rogue; si l'on considère surtout qu'il s'agit ici d'en faire tomber l'application sur un académicien... collègue d'Augier, de Feuillet, de Sandeau, de Dumas... Aussi ai-je

Digitized by Google

besoin de proclamer tout de suite mon respect pour la noble institution dont j'assigne un des membres, en déclarant que c'est précisément en raison du rang élevé de l'auteur de *Divorçons* et d'*Odette* que j'ai soulevé cette cause, à laquelle la célébrité de son nom donnera certainement un relief, qu'un simple petit contrefacteur ne lui donnerait pas.

Mon éminent confrère et ami Sardou se trouve d'autant plus merveilleusement désigné, pour faire trancher cette grande question de principes sur la propriété littéraire, qu'il est précisément, et tout spécialement : le seul auteur français dans ce cas très particulier que, depuis vingt ans : à chacun de ses triomphes, on lui conteste la paternité de son œuvre. — A-t-on tort?.. A-t-on raison?..

Vice-président de la Société des Auteurs enfin, et par conséquent protecteur de nos droits, à cette heure même où il élabore des conventions internationales *contre la Piraterie anglaise*, l'appui d'une décison juridique est, en outre, pour le succès de ses négociations, d'un inestimable prix. Car si le délit de contrefaçon est relevé contre lui-même, les adaptateurs sont vaincus, et son traité Mayer, pour *Odette*, vaut cent pour cent de plus.

La question est donc, à cette heure, nettement posée entre la théorie philosophique et transcendentale du ;

Digitized by Google

« *Tout est à tous,* » et les articles de la loi qui définissent le texte très formel de la propriété.

Comme je l'exposais dans ma première lettre à Sardou, il faut enfin régler ce point de fait et de droit :

« Où commence la propriété d'une idée ou d'une œuvre, où finit-elle ? »

Il ne faut pas, disais-je, si jamais la chose arrivait, » qu'il soit permis à un auteur de l'avenir d'exercer » une sorte de pachalik à travers nos romans et » nos pièces, prenant carrément, ici où là, ce qui » serait à sa convenance, en le déclarant tout uni- » ment de bonne prise... »

Si, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, quelque industriel de talent, ou quelque habile entrepreneur littéraire se mettait, un beau jour, à piller ouvertement notre fonds commun, pour s'en faire des rentes, il faut savoir s'il lui suffirait de s'appuyer sur *d'illustres exemples*, pour annuler nos droits.

Revenir délibérément au mot de Molière : « Je prends mon bien où je le trouve, » c'est à coup sûr une théorie très libérale et très haute, dont le facile emploi n'est point à discuter. Démontrer que Corneille a refait *le Cid* de Guillen de Castro, et le *Menteur* d'Alarçon; que Shakespeare a emprunté *Roméo et Juliette* de Bandello, ce serait, en vérité, tout résoudre.

Digitized by Google

Mais enfin, dans nos tristes mœurs littéraires, il y a des articles de loi qui visent même les plus grands faiseurs de chefs-d'œuvre. On n'y peut rien. C'est un point de vue tout juridique. Et mon éminent ami Sardou, lui-même, qu'il soit à la fois Shakespeare, Corneille et Molière, n'en est pas moins forcé d'apporter sa lyre au tribunal, pour faire expertiser les airs qu'elle joue.

Or, devant le tribunal se pose cette simple question :

*Odette* est-elle une contrefaçon de *la Fiammina*? ou est-ce une œuvre originale, sortie comme Minerve tout armée du cerveau d'un immortel?

De cette dernière opinion, il y a Sardou ... seul il est vrai, de son bord; mais énergique, ardemment convaincu, je dirais presque: innocemment surpris comme un dormeur que l'on réveille.

— Quoi?... Qu'est-ce?... s'écrie-t-il en se frottant les yeux. En voilà bien d'une autre... M'accuser d'avoir pris une idée, moi!.. D'où tombez-vous?..

« Mais *la Fiammina* ne ressemble pas du tout à » *Odette*, ou *Odette* ne ressemble pas du tout à *la* » *Fiammina*, si vous aimez mieux ce tour de » phrase, m'écrit-il. »

J'aime, en effet, mieux ce tour, et je le remercie bien d'y avoir songé.

Digitized by Google

En cherchant un peu cependant, et d'après les rapprochements sur lesquels j'insiste, il en arrive pourtant presque, dans ses lettres, à reconnaître « qu'il y a peut-être entre les deux pièces « le rapport très vague... » qui résulte d'une situation qui appartient à tout le monde, et qui est du domaine commun : *la séparation du mari et de la femme.* »

Un rapport très vague, c'est déjà quelque chose ; mais il serait peut-être temps de s'entendre, une fois, sur ce mot trop commode : « Une situation qui appartient à tout le monde, et qui est du domaine commun... »

Je voudrais que l'on m'indiquât, à la fin, ce que pourrait bien être une situation qui n'appartiendrait pas à tout le monde, et ne serait pas du domaine commun ; depuis *les Erinnyes* ou *le Triptolème* de Sophocle, jusqu'à *la Biche au bois*, y compris même les situations de *Papillonne,* que Sardou accuse M. Mortimer de lui avoir ravies ?...

Par cette seule raison que tout fait, toute idée, et surtout toute pièce se rattache à l'humanité, il est bien évident qu'au moyen de cette défaite absurde, *et qui ne veut rien dire du tout,* il serait trop facile à tout adaptateur un peu philosophe, de se tirer des plus mauvais pas.

— Eh ! oui, cent fois ! toute situation, tout



Digitized by Google

événement humain, toute théorie sociale appartiennent à tout le monde ; mais ce qui m'appartient à moi, je le répète c'est l'œuvre d'imagination, d'invention, de combinaison que j'ai tirée d'une situation de gens séparés, particulière entre mille autres ; déterminée par des arrangements de scènes précis, concourant à une action pathétique qui doit aboutir à un certain dénouement. Ce qui m'appartient enfin, c'est l'œuvre d'art.

Dire que, du moment que l'on traite une histoire de gens séparés, on est amené fatalement à retomber dans la situation et dans les scènes de *la Fiammina*, comme ayant dit le dernier mot, c'est me faire, en vérité, trop d'honneur.

— Quoi! en toute séparation, on devra retrouver *mon* même père que le même fils, ou la même fille, appellera : maman, avec une même mère reparaissant juste à point, au bout des mêmes quinze ans, pour provoquer la même rupture du même mariage ?... Quoi ! les mêmes scènes entre le mari, la femme et l'enfant, la même conversion subite, la même immolation, les mêmes effets, les mêmes émotions amenant les mêmes coups de théâtre et les mêmes clous !

— Mon Dieu ! qui m'eût jamais prédit que l'ami Sardou me décernerait pareil titre de gloire !..

Digitized by Google

La loi posée en face des théories transcendantales de mon éminent confrère, il ne me reste plus qu'à examiner les moyens de défense sur lesquels il s'est toujours appuyé, pour repousser les revendications nombreuses que, à l'exception de celle de Michel Lévy (qui n'habitait pas les nuages), à propos *des Pommes du voisin*, il a jusqu'à ce jour réussi à écarter.

## IV

Toujours dans cet article de Sarcey, en faveur des droits d'emprunts d'un amuseur de tant de talent, et dont j'ai déjà donné plusieurs extraits, le savant critique rapporte ainsi ma consultation auprès de lui, sur ce point précis que je lui soumettais :

« — Voyons ! vous, me disait Mario Uchard, supposez qu'on vous soumît ce procès ; est-ce que vous ne condamneriez pas Sardou?

— Moi?.. jamais de la vie !.. Savez-vous comment Sardou, qui est très malin, et dont la mémoire est prodigieuse, plaiderait sa cause?.. Il m'apporterait un tas de vieux bouquins, et me prouverait que votre idée de *la Fiammina* a déjà été mise trois ou quatre fois en œuvre, et de diverses manières, avant vous ; il retrouverait le joli mot de « *maman* » dans une douzaine de pièces antérieures à la vôtre, et il conclurait innocemment: Moi ! je n'ai amais eu, et je le regrette, l'occasion de voir *la*

Digitized by Google

*Fiammina*. Mais je suis grand lecteur de vieux livres ; j'en ai tiré, comme M. Mario Uchard *a fait sans doute* avant moi, mon drame d'*Odette*. Il n'est pas étonnant que nous nous soyons rencontrés, ayant puisé aux mêmes sources.

C'est en effet malin, et me voici fort exposé, car l'auteur d'*Odette*, armé de tous *ses bouquins*, va évidemment démontrer que c'est au contraire moi qui suis passible ici du délit de contrefaçon ; et, comme premier fauteur dudit délit, me faire immanquablement condamner à une peine double, pour l'avoir entraîné dans un mauvais cas.

Sans vouloir médire de l'efficacité du moyen, puisqu'il a jusqu'à présent triomphé, j'y ferai certainement quelque objection. Détourner une accusation de contrefaçon de l'œuvre d'un auteur, en démontrant que l'auteur plaignant a puisé lui-même : soit dans le fonds commun des situations sociales, soit dans le fait d'une aventure connue, soit même à des sources purement littéraires; si, comme le dit Sarcey, cela peut être très malin, ce ne peut être, à coup sûr, qu'un tour de passe-passe pour escamoter la muscade.

Imaginerait-on un industriel de beaucoup de lecture, qui s'aviserait, demain, de s'approprier les systèmes d'éclairages électriques d'Édison, de Swan, ou de Jamin, en se fondant sur cette échap-

Digitized by Google

patoire commode : qu'ils ont puisé leurs découvertes dans le fonds commun de la science physique?.. Certes, ce contrefacteur-là pourrait apporter aussi *un tas de bouquins*, et, dévissant même toutes les lampes, démontrer que chacun des prétendus inventeurs a emprunté quelque chose à quelqu'un, un élément de ci, un ressort de là...

— Hé ! monsieur, lui dirait-on, la grande affaire, c'était précisément d'inventer tout cela vous même !

Une œuvre d'art, c'est un tableau, un paysage, un épisode, une scène peinte ; combinée au moyen de personnages; c'est une statue d'homme, ou de femme... Hé ! cent fois, oui, l'humanité s'éclaire à la lueur des chefs-d'œuvre !.. La vulgarisation du beau absolu est l'élément de civilisation suprême !.. Mais que, pour vulgariser le beau sur toutes les cheminées parisiennes, un excellent mouleur, s'emparant d'un modèle unique de Barbedienne, en fasse une réduction... (même y eût-il cinquante mille francs à en tirer...) Barbedienne a le mauvais goût d'intervenir, sous le ridicule prétexte que sa propriété lui est dérobée...

De tels désagréments sont regrettables ; mais, enfin, nos fâcheuses lois sont là !...

Dans l'ordre littéraire, une idée de pièce : c'est une idée de pièce !... Et si l'on n'a pas d'idée de



Digitized by Google

pièce, il est radicalement impossible de faire une pièce !.. répéterons-nous toujours.

Un journal a rappelé ce mot déjà vieux. — Dans un cercle de gens de lettres, on annonçait que Sardou venait de promettre une pièce à un théâtre..

— La pièce de qui ?.. demanda l'un d'eux.

Emprunter une pièce toute faite, d'un succès déjà éprouvé, quitte à alléguer, *plus tard, en cas de réclamations*, que l'auteur lésé s'est exercé lui-même sur des situations qui appartiennent à tous, c'est évidemment une méthode ingénieuse ; mais elle a des défauts. Il arrive immanquablement, un beau jour, que, encouragé par la réussite d'une succession d'emprunts heureux, on force un peu trop la note ; alors le procédé craque, s'effondre, met à nu les ficelles... et le Gymnase reprend *Brutus lâche César*, et le public d'*Odette* dit : — Tiens, cette fois-ci, c'est *la Fiammina !*...

Et il n'en eût été rien de plus, jusqu'à l'année prochaine, n'était l'incident de ce procès qui soulève enfin, à nouveau, cette très simple question de la propriété littéraire.

— Je suis grand lecteur de vieux livres, doit me dire mon érudit confrère Sardou, et voici ceux desquels vous avez tiré votre *Fiammina*, comme, après vous, j'en ai tiré mon *Odette*.

Digitized by Google

Et il paraît qu'en effet les *bouquins* étaient déjà à la Commission des Auteurs, pour ce fameux arbitrage auquel j'étais appelé.

Après chacune de ses pièces, le vice-président, qui connaît son affaire, se tient prêt d'avance, il a son armoire, qu'il bonde des documents relatifs à son objet... Il attend... et la Commission aussi.

— C'est presque devenu, m'a dit l'un des commissaires, une séance de fondation très amusante, et dont les incidents sont réglés et prévus !...

« Les derniers réclamants, ce furent MM. Barbier et Assolant, à propos de *l'Oncle Sam*... Sardou produisit son *tas de bouquins* sur l'Amérique, et démontra que son sujet de pièce ne leur appartenait pas plus, *à eux*, qu'il ne lui appartenait *à lui* : attendu que telle de ses scènes venait de tel auteur, telle autre situation de tel autre. Bref, que le tout, étant pris à tout le monde, se trouvait, par ce fait des *alibi prouvés*, ne pouvoir être que son bien. »

« Devant ces arguments victorieux, les deux plaignants se retirèrent, confus d'avoir été bien et dûment convaincus eux-mêmes d'un flagrant délit de plagiat. »

Assurément il est ardu d'affronter pareil péril, avec un adversaire de cette force, et d'une aussi étonnante lecture ; mais, par bonheur, dans mon affaire,

Digitized by Google

il ne s'agit plus de ces généralités de mœurs excentriques, ni de ces épisodes américains, agrémentés de revolvers, qui sont la joie des familles du Nouveau-Monde. Il s'agit de notre vieux monde à nous, de la pure et simple contrefaçon d'une pièce bourgeoise, dont l'idée, le sujet, la situation, l'exposition, le nœud, le dénouement sont très délibérément copiés et reproduits dans l'*Odette* de mon éminent confrère. Il s'agit de cet argumentum qui raconte si fidèlement les deux œuvres, qu'il est absolument impossible d'y changer un mot, sans faire tort d'un incident de fonds soit à l'une, soit à l'autre.

C'est donc sur ce terrain des origines qu'il me faut placer ma défense, puisque, comme MM. Assolant et Barbier, je vais avoir à en découdre pour me justifier d'une première contrefaçon.

Mais, malin moi-même, je veux tout de suite entrer dans la voie des aveux.

Bien que j'aie déjà rappelé la triste histoire de Ménélas à mon très célèbre adversaire, je déclare donc solennellement, et de rechef : que je n'ai point du tout inventé les situations de gens séparés ; pas plus que je n'ai inventé un père, un fils, une chanteuse, un peintre, un mélomane, un Anglais.

J'accorde d'avance à mon éminent confrère que rien n'est nouveau sous le soleil, qu'il pourra

Digitized by Google

m'apporter *cent bouquins*, cent romans remplis de femmes coupables ayant abandonné leur mari, leurs enfants ; cent drames ayant pour thèmes des rencontres d'époux, des reconnaissances de mères s'écriant : mon fils, ma fille ! et ouvrant leurs bras... Il me montrera des fiançailles rompues, des scènes d'amour, des scènes de duel, des scènes de larmes...

Recourant, par surcroît, à sa méthode des *alibi*, il me démontrera qu'il a pris son vieux général, dans Scribe ; son Narcisse, dans Marivaux ; son Béchamel, dans les rôles de Félix au Vaudeville ; son Espagnol, dans le répertoire du Palais-Royal. Il prouvera, clair comme le jour, que son prologue de l'amant surpris par le mari a été fait cent fois : qu'il a même emprunté à son propre fonds l'acte du tripot de sa *Fernande*, et que cette charmante œuvre, il l'avait préalablement empruntée à Diderot ; que chacune des scènes de son *Odette* a son origine ; que l'une vient de tel roman, telles autres de telles pièces dans lesquelles j'ai dû assurément puiser avant lui pour faire ma *Fiammina*...

— « *Débaptiser les personnages, et changer le lieu !* »

Mais, lorsqu'il aura dévoilé cette heureuse méthode du placage élevé à la hauteur du grand art ; me mettant sur son terrain, je le répète, je lui

Digitized by Google

demanderai de m'apporter la vieille chronique, le roman, la légende, ou le drame contenant *notre* pièce, et la racontant *toute entière*, avec le même *argumentum* commun, le même agencement de situations, de passions, d'intérêts, la même exposition, le même point de départ, le même nœud, les mêmes combinaisons de scènes et le même dénouement... ou, sinon, son pétard fera long feu !

Car il faut que cela soit bien entendu : de deux choses l'une, en toute composition de pièce :

Ou l'auteur fait œuvre d'imagination, en inventant un sujet qui se déroule, du point de départ de sa thèse à sa conclusion : *au moyen de faits sociaux pris dans le fonds commun des passions humaines.*

Ou l'auteur ne fait que ce métier d'arrangeur, qui ne consisterait plus, alors, qu'à emprunter aux diverses pièces d'un succès consacré, leurs effets de scènes et leurs clous, pour *confectionner* une comédie ou un drame à recettes forcées.

Mais, alors, même à ce point de vue, décidément industriel, mon droit de propriété serait encore formel d'après la loi.

En effet, je suis au moins l'auteur de ce nouvel arrangement précis. Ces combinaisons, toutes particulières, ont été imaginées, ajustées par moi,

Digitized by Google

pour constituer une certaine équation continue, de laquelle j'ai tiré des effets qui m'appartiennent en propre, au moyen de scènes sur des situations que j'ai fait naître, par le conflit de passions que soulève la rencontre de mes personnages... Et j'en reviens à la loi.

— Il a été jugé — Qu'il y a contrefaçon, « dans » le fait de s'approprier la coordination, *le système* » *de classement, ou d'arrangement* des matières » contenues dans un dictionnaire, ou dans une mé- » thode d'enseignement. »

Toute la question serait donc de savoir : si la méthode d'arrangement des matières d'une pièce de théâtre a la même valeur que la méthode de classement d'un dictionnaire.

J'enferme tout uniment mon éminent confrère Sardou dans ce dilemme :

Ou il assure qu'*Odette* est une œuvre d'imagination tout entière de lui.

En ce cas, par une autre de ces bizarres inadvertances qu'on lui reproche, sa pièce se trouve être une contrefaçon de *la Fiammina*.

Ou *Odette* est une œuvre de placage, composée de scènes dont il prouve la source, en citant les ouvrages auxquels il les a empruntées, assure-t-il, comme je les ai dérobées avant lui.

Digitized by Google

En ce dernier cas, il a contrefait l'adaptation ou l'arrangement que j'avais inventé.

Plaider le hasard d'une succession de *rencontres* : et dans le choix *tout accidentel* des mêmes emprunts aux mêmes auteurs divers, et dans la même coordination des scènes précédemment dérobées par moi, c'est en vérité un concours de circonstances surprenantes ; si l'on considère surtout qu'elles aboutissent, dans la même année, au drame d'*Odette* et aux trois actes de *Divorçons*. Ou c'est une trop étrange fatalité ! ou c'est manque d'habileté de main !.. Ses personnages ne sont point suffisamment *débaptisés*.

Un seul fait domine, pour éclairer la question *de hasard* dans la rencontre des deux sujets.

— Oui, ou non, l'auteur d'*Odette*, qui a tant lu, peut-il attester qu'il n'a jamais eu connaissance de *la Fiammina ?...*

Il est, dans sa pièce, un mot typique qui le dénonce plus subtilement qu'un aveu.

Ce mot c'est : — « Merci, maman ! » adressé par *une fille* à son père... comme, dans ma pièce, il est dit par *un fils*.

La rencontre de ce mot, ajoutée à tant d'autres *rencontres*, est la preuve irréfragable que l'auteur d'*Odette* avait vu ou lu ma pièce. Trouvât-il un *alibi*, que je le défie de produire, ce mot seul cons-

Digitized by Google

titue, à coup sûr, le phénomène bizarre d'un très curieux fluide de pensée.

Dira-t-il que : *connaissant la Fiammina*, il a remonté, *préalablement*, à toutes les sources où j'avais puisé moi-même, pour reconstituer le même drame ?

C'est dénoncer la préméditation de le contrefaire au moyen des mêmes effets.

Dira-t-il, au contraire que, parti, *par aventure*, des mêmes sources, et ces sources le forçant d'aboutir à la même pièce, le même agencement des mêmes scènes devait fatalement s'ensuivre, avec ce mot : — « Merci, maman ?... »

Alors, abstraction faite d'une aussi étrange prédestination, y a-t-il, dans cette nouvelle forme de contrefaçon, un autre fait d'inadvertance qui tombe sous e coup de la loi ?.. C'est ce qu'il faut juger.

La question est donc nettement posée, et je la résume.

QUESTION DE FAIT.

— Il n'y a dans *Odette* absolument aucune autre idée de pièce que l'idée de *la Fiammina*.

Mon éminent confrère Sardou se fonde sur le trompe-l'œil de ses trois premiers actes pour éluder le procès.

Eût-il, pour plus de précautions, commencé sa

Digitized by Google

pièce par un autre *avant-prologue*, remontant aux fêtes du mariage du comte de Clermont et d'Odette, je le mets au défi de prouver que ses trois premiers actes contiennent autre chose qu'un défilé de scènes, pour en venir à ce fait tout d'exposition, à savoir :

« Le comte et la comtesse de Clermont, séparés, se retrouvent au bout de quinze ans ».

C'est l'exposition pure et simple de *la Fiammina, prise au même point*, avec le même concours de circonstances, si précises qu'il n'y manque aucun détail.

Or, quel que soit le talent du contrefacteur, la contrefaçon, eût-elle cent représentations de plus que les trois cents représentations de *Divorçons !* ou que les cent cinquante représentations d'*Odette, la contrefaçon est encore, à ce jour, un délit.*

Si le délit est souvent difficile à saisir, il est, cette fois si manifeste, si flagrant, que les plus ardents défenseurs de mon éminent adversaire l'ont eux-mêmes dénoncé. Leur déclaration est nette, précise, formelle : Sarcey, Weiss, Fouquier, ont écrit tous les trois ces mêmes mots :

— *Oui, M. Sardou a refait la Fiammina.*

Où chercher preuve plus flagrante ?...

Digitized by Google

QUESTION ESTHÉTIQUE.

Au point de vue des droits du génie sur toute œuvre, ou sur toute situation déjà traitée, mon célèbre adversaire, soutenu par les éminents critiques ci-dessus, se fonde sur l'exemple de Corneille, de Shakespeare, de Molière...

Je lui réponds nettement par son contrat Mayer, et par les *cinquante mille francs* qu'il a reçus de cet estimable *agent*-directeur.

Et, alors encore, de deux choses l'une :

Ou les droits du génie sur toute œuvre sont imprescriptibles.

Dans ce premier cas, le privilège acheté par M. Mayer *ne vaut pas un penny*, puisque le premier venu des pirates littéraires de Londres peut refaire *Odette* à son gré ;

Ou les droits du génie sont primés, par les articles du Code sur la Propriété littéraire, qui seuls garantissent à M. Mayer la possession d'*Odette*.

Dans cet autre cas, pour assurer à son acheteur le gage qu'il lui a vendu, notre vice-président n'a d'autre moyen efficace que de solliciter du tribunal une condamnation sévère du délit de contrefaçon, si surabondamment prouvé contre lui.

Digitized by Google

La Société des Auteurs dramatiques et la Société des Gens de lettres sont en cause avec moi, pour perdre ou gagner ce procès, car l'arrêt qui sera rendu fixera du même coup la jurisprudence, et fera loi dans l'exécution des traités internationaux que nos Commissions élaborent avec tant de soin, à l'heure même où nous parlons.

Si je perds ma cause, nos conventions deviennent sans but.

Comment répondre, en effet, dans l'avenir, aux pirates littéraires étrangers s'appuyant sur les arguments victorieux de l'auteur d'*Odette* et de *Divorçons !* — Quoi !... Que réclamez-vous ?... diront-ils. Nous faisons comme Shakespeare, comme Molière et... comme votre vice-président... lequel a démontré très clairement que *toute idée bonne à prendre est à tous.* — En adaptant vos œuvres, nous vous procurons un regain de gloire !...

Comme on le voit, ce débat a donc une portée très haute. D'un côté, la prétention déclarée *au libre exercice du plagiat ;* de l'autre, l'application réclamée de la loi.

Il s'agit de savoir si les principes de propriété littéraire, que nous voulons faire reconnaître à l'étranger, sont reconnus en France, et si nous

Digitized by Google

serions au besoin protégés contre les pirates de l'intérieur.

Il faut aborder enfin la solution de cette grande question d'art telle qu'elle est posée : entre *l'entreprise industrielle* et le droit légitime de tout auteur qui, respectant sa plume et faisant œuvre de créateur, de moraliste, ou de poète, tient plus fièrement à sa gloire qu'à des profits d'exportation.

L'expertise est faite, le verdict, déjà rendu, est imprimé tout vif.

Dans les deux camps, le délit est constaté, dénoncé, reconnu, et je ne sache pas qu'il soit possible de recourir à *des experts d'une plus haute autorité dans les lettres* que Sarcey, Vitu, Alphonse Daudet, Weiss, Fouquier...

— « Oui, Sardou a refait *la Fiammina*, disent les » avocats du très spirituel auteur de *Divorçons* et » d'*Odette*... MAIS C'ÉTAIT SON DROIT ABSOLU, ATTENDU » QUE TOUTE OEUVRE EST A QUI LA VEUT PRENDRE. »

— « Eh ! bien, soit ! répond Alphonse Daudet ; » mais qu'il reste convenu, une fois pour toutes, que » le théâtre et la littérature sont choses absolument » distinctes... Gens de lettres, et gens de théâtre... » Et plus rien de commun entre nos deux pro- » fessions !...



Digitized by Google

» On ne se donnera plus la peine de démarquer;
» on imitait, on traduira !... Ceux qui empruntaient
» voleront !... »

La question en est là. Toute la presse qui s'est déjà soulevée, en prenant parti dans cette cause, a maintenant pour devoir de la décider souverainement. Mise au pied du mur, c'est à elle qu'il appartient d'élucider, mieux que moi, ce débat sur lequel reposent *l'honneur des lettres et l'intérêt sacré de tous*.

Les principes du libre plagiat sont hardiment posés...

L'affaire n'est plus entre Sardou et moi. Elle vise plus haut que nous deux.

— *Débaptiser les personnages et changer le lieu*, a écrit l'auteur d'*Odette* et de *Divorçons*.

— Il y avait cinquante mille francs à gagner avec les débris de *la Fiammina*, écrit Sarcey.

SUB JUDICE LIS EST.

— J'ai dit.

Pour affirmer le caractère de ce débat tout *littéraire*, je ne puis mieux conclure qu'en reproduisant ici ces mots de la dernière lettre de Sardou.

A propos de la *démarche* que je devais tenter

Digitized by Google

auprès de la Commission des auteurs : — « Je ne puis, *en ami*, m'écrivait-il, que vous la déconseiller avant... et, *en adversaire*, que la combattre après... Ce que je ferai *vigoureusement : comptez-y !* Là-dessus, poignée de main, pas de rancune bête... et à la prochaine côtelette chez Pellé !..

» V. SARDOU. »

A mon tour, je le contrefais, tant pis !

« Mon cher Sardou, j'ai défendu le plus *vigoureusement* que j'ai pu une cause que je crois juste et vraie, par des arguments de bonne guerre, dans lesquels j'ai essayé de mettre de l'esprit... si, par hasard, j'en ai. Là-dessus, avec toute l'estime que j'ai pour votre très réel talent, poignée de main, pas de rancune bête... Et à la prochaine côtelette chez Pellé !

» MARIO UCHARD. »

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, 20, RUE BERGÈRE. — 6348-2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

## A LA MÊME LIBRAIRIE

### EUG. DAURIAC

**Histoire anecdotique de l'industrie**, 1 vol. in-18. 3 »

### G. AUDEBRAND

**Souvenirs de la tribune des journalistes**, 1848 à 1852. 1 v. gr. in-18 jésus. 3 »

### HONORÉ BONHOMME

**Louis XV et sa famille** d'après des lettres et des documents inédits. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

### CHAMPFLEURY

**Histoire de la caricature antique**, 2e édit. 1 vol. gr. in-18 orné de 100 gravures. 5 »

**Histoire de la caricature moderne**, 2e édit. 1 vol. gr. in-18 orné de 118 gravures. 5 »

**Histoire de la caricature au moyen âge et sous la Renaissance**. 2e édit. 1 vol. gr. in-18 orné de 114 gravures. 5 »

**Histoire de la caricature sous la Révolution, l'Empire et la Restauration**. 2e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus orné de 95 gravures. 5 »

**Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution**. 3e édit. 1 vol. grand in-18 orné de 100 gravures. 5 »

**Histoire de l'imagerie populaire**. 1 vol. gr. in-18 avec gravures. 5 »

**L'Hôtel des commissaires priseurs**. 1 v. in-18. 3 »

**Souvenirs et portraits de jeunesse**. 1 vol. 3 50

### C. DESNOIRESTERRES

**Les Cours Galantes**, histoire anecdotique de la société polie au XVIIIe siècle. 4 vol. in-18. 12 »

### VICTOR FOURNEL

**Ce qu'on voit dans les rues de Paris**. 1 fort vol. gr. in-18. 3 50

**Les spectacles populaires et les artistes des rues**, tableau du vieux Paris. 1 vol. gr. in-18. 3 50

### EDOUARD FOURNIER

**L'esprit des autres** recueilli et raconté. 4e édition. 1 vol. in-18. 3 »

**L'Esprit dans l'histoire**, recherches sur les mots historiques, 3e édit. 1 v. in-18. 3 »

**Le Vieux-Neuf**, histoire ancienne des découvertes modernes, nouvelle édition, 3 vol. gr. in-18 jésus. 15 »

**Histoire du Pont-Neuf**. 2 vol. in-18 avec photographie. 6 »

**La Comédie, de J. de La Bruyère**. 2 vol. in-18. 6 »

**La Valise de Molière**. 1 vol. gr. in-18 jésus, sur papier vergé. 5 »

### PAUL FOUCHER

**Les coulisses du passé**, histoire anecdotique du théâtre depuis Corneille. 1 fort vol. gr. in-18. 3 50

### ED. ET J. DE GONCOURT

**L'amour au XVIIIe siècle**. 1 vol. orné de gravures.

### GEORGES D'HEILLY

**Dictionnaire des pseudonymes**, [illegible] lations sur le monde des lettres, du [illegible] et des arts. 2e édition. 1 fort vol. gr. jésus.

### HALLAYS-DABOT

**Histoire de la censure théâtrale** [illegible] France. 2 vol. in-18.

### ARSÈNE HOUSSAYE

**Galerie du XVIIIe siècle**. 4 vol. gr. jésus.

I. — La Régence, 1 vol.
II. — Louis XV, 1 vol.
III. — Louis XVI, 1 vol.
IV. — La Révolution, 1 vol.

### JULES JANIN

**La Fin d'un monde et du New** [illegible] **Rameau**, nouv. édit. revue et augm[illegible] gr. in-18 jésus.

### M. DE LESCURE

**Les maîtresses du régent**. 1 [illegible] in-18.

**Les confessions de l'abbesse** [illegible] **Chelles**. 1 vol. in-18.

**Nouveaux mémoires du maréchal de Richelieu** (16-1788), rédigés [illegible] documents authentiques. 4 vol. gr. jésus.

### AMÉDÉE PICHOT

**Souvenirs intimes de M. de T**[illegible] **rand**. 1 vol. gr. in-18.

### CH. POISOT

**Histoire de la musique en Fr**[illegible] depuis les temps les plus reculés [illegible] nos jours. 1 vol. in-18.

### CH. NISARD

**Des Chansons populaires** chez l[illegible] ciens et chez les Français, essai hist[illegible] suivi d'une étude sur les chansons d[illegible] contemporaines — 2 vol. gr. in-18 av[illegible] vure.

### IMBERT DE SAINT-AMAND

**Les Femmes de Versailles**. 1 v[illegible] in-18 jésus.

### J. DE SAINT-FÉLIX

**Les nuits de Rome**, illustrations d[illegible] troy Durand. 1 vol. gr. in-18.

### H. DE VILLEMESSANT

**Mémoires d'un journaliste**. 4 v[illegible] in-18 jésus.

### ED. WERDET

**Souvenirs de la vie littéraire**. 1 [illegible] in-18 jésus.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, 20, RUE BERGÈRE. — 10-1-[illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google